

PROJET ASSOCIATIF « LA MAISON DU PARC »

- 2024/2027 -



*« Développer les liens sociaux et promouvoir
une action solidaire, une action écologique, une
action culturelle et une action de proximité »*

I. LES ÉLÉMENTS CONTEXTUELS	3
LES VALEURS ASSOCIATIVES	3
HISTORIQUE DE L'ASSOCIATION	3
LE FONCTIONNEMENT DE L'ASSOCIATION	4
L'ÉQUIPE ASSOCIATIVE	5
UNE ORGANISATION EN QUATRE SECTEURS	6
LES PARTENAIRES DE L'ASSOCIATION	7
II. PRÉSENTATION DE LA DÉMARCHE DE RENOUVELLEMENT D'AGRÉMENT	10
III. L'ANALYSE DU TERRITOIRE	12
IV. LES DONNÉES QUALITATIVES	17
V. LES ORIENTATIONS DU PROJET ASSOCIATIF	18
VI. LES MODALITÉS DE LA GOUVERNANCE DU PROJET	42
VII. LES MOYENS INTERNES ET PARTENARIAUX	43
VIII. LE BUDGET PRÉVISIONNEL	44
IX. ANNEXE 1 « ÉVALUATION – PROJET SOCIAL 2020/2023 »	48
X. ANNEXE 2 « ANALYSE DU FONCTIONNEMENT »	50

I. LES ÉLÉMENTS CONTEXTUELS

Les valeurs associatives

Le secteur de l'animation socioculturelle est une entité à part dans le champ de l'action sociale. Créé et développé dans la deuxième partie du XX^{ème} siècle, ce secteur revêt autant de projets qu'il existe d'opérateurs répartis sur tout le territoire national.

Toutefois, l'impact des politiques publiques, et notamment familiales, a influencé l'émergence de services reconnus par l'Etat, permettant une couverture homogène des réponses apportées aux familles selon les territoires. L'association « La maison des enfants » est née de cette jonction entre la nécessité de proposer de nouveaux services dans une commune, Chauvé, au début d'une forte croissance démographique, et l'appui réglementaire que représentait, en 2001, l'agrément « Accueil périscolaire ».

À l'écoute des besoins des familles, nous construisons des actions éducatives adaptées à leurs rythmes professionnels, à leurs organisations familiales, à leurs attentes vis-à-vis d'un lieu de vie comme le nôtre. Vingt-deux années se sont écoulées depuis l'ouverture de l'accueil périscolaire et plusieurs services sont venus compléter l'offre de loisirs pour les habitants de la commune : une micro crèche, un accueil de loisirs et un service jeunesse.

La relation de confiance, nouée avec une partie des habitants de Chauvé, nous a incité à concevoir et promouvoir une autre forme d'intervention sociale, basée non plus sur les compétences petite enfance/enfance/jeunesse mais sur la définition d'une animation de territoire, ouverte à tous les habitants. L'année 2015 a marqué la transition entre ces deux méthodologies de travail et a positionné l'association sur de nouvelles actions dont celles en faveur de la parentalité, des fonctions « bénévoles » et du lien social entre les habitants.

Dans le prolongement de cette évolution, les adhérents avaient été invités à définir le projet social 2016/2019 de la maison des enfants. Celui-ci, nourrit des divers échanges et points de vue des participants, rappelait, en premier lieu, les valeurs défendues par l'association et qui ont porté ce projet jusqu'en 2023 :

- * Etre vecteur de lien social : La force d'une collectivité, c'est de vivre ensemble sur un même espace. Plutôt qu'être chacun de notre côté, valorisons l'échange et la communication entre habitants d'un territoire.
- * Promouvoir la mixité sociale, la convergence de nos regards : C'est par l'expérience collective que nous porterons les projets du futur, avec toutes les dynamiques présentes à Chauvé et dans les communes limitrophes. Se mélanger, c'est apprendre des autres et aux autres.
- * Garantir un esprit de convivialité, la condition de nos engagements : Entre plaisir et simplicité... Pour « faire » ensemble, apprécions les rencontres de tous les jours et transmettons notre envie de cohabiter.
- * Le respect, une valeur au centre des relations entre habitant : Sentiment de considération envers l'autre, le respect représente le premier pas effectué pour aller à la rencontre de ceux qui nous entourent.
- * La solidarité : L'entraide est un levier d'action pour franchir des difficultés. Mettons la en avant.
- * La citoyenneté, une parole entendue en collectivité : Proposons à chacun de s'exprimer et d'agir.
- * L'ouverture culturelle et artistique : Notre culture commune naît de la convergence d'une multitude d'histoires humaines, mettons-les à l'honneur.

Ce sont ces mêmes valeurs qui ont conduit l'association à proposer un nouveau projet pour les dix prochaines années, considérant qu'elles représentent un socle commun qui fonde l'action de tous les acteurs associatifs, bénévoles et salariés.

Historique de l'association

L'association « La maison des enfants » apparaît au Journal Officiel le 07 juillet 2001. Le 22 juillet de la même année, l'association organise sa première fête de l'artisanat. Les enfants ont participé toute la journée à divers ateliers créatifs et ont récolté des fonds pour financer les premières activités de l'association.

En septembre 2001, l'accueil périscolaire prend possession des locaux, à l'étage de l'ancien presbytère. Le premier agrément officialise l'accueil de dix sept enfants. En janvier 2002, un accueil de loisirs est créé et accueille entre douze et quinze enfants. L'accueil périscolaire se développe rapidement et les locaux deviennent trop petits pour répondre à tous les besoins. L'équipe d'animation est également renouvelée et Mme Laëticia BOUGHANMI devient la nouvelle directrice de la maison des enfants. Des parents bénévoles viennent la soutenir jusqu'à l'embauche d'une deuxième animatrice.

À la rentrée 2003, les services de l'association sont déménagés dans la salle de motricité de l'école du parc. Le nouvel agrément permet d'accueillir trente enfants. Une troisième personne, mise à la disposition par la commune de Chauvé, vient en renfort lorsque les effectifs deviennent trop importants.

En 2004, la Protection Maternelle Infantile donne une dérogation à la maison des enfants pour accueillir jusqu'à trente six enfants. Cet été là, l'accueil de loisirs ouvrira une dizaine de jours et accueillera soixante quatorze enfants. En septembre 2005, la rentrée se fait dans de nouveaux locaux, adjacents au restaurant scolaire. L'agrément passe alors à quarante places. Une troisième animatrice est embauchée et le nombre d'inscrits est de cent vingt cinq enfants.

En 2006, la maison des enfants met en place un système de restauration collective. Un Contrat Temps Libre est conclu avec la C.A.F. et permettra de financer des sorties.

En juillet 2007, le premier séjour est organisé et emmènera une dizaine d'enfants.

En 2008, une quatrième animatrice est embauchée et les effectifs atteignent, en moyenne, une quarantaine d'enfant. L'accueil de loisirs ouvre neuf semaines sur l'année et organise deux séjours.

L'année suivante, la maison des enfants est ouverte six semaines sur l'été et organise trois séjours. Le pôlados ouvre ses portes en octobre 2009.

Une nouvelle direction arrive en 2010, entraînant la création du poste de Responsable enfance et, en 2011, une nouvelle animatrice vient renforcer l'équipe pédagogique.

Au 1^{er} janvier 2013, l'association déménage dans de nouveaux locaux communaux avec une nouvelle capacité d'accueil de cent mineurs et un espace de 500 m2 dédié aux activités pédagogiques.

En 2014, la réforme des rythmes scolaires est mise en place sur la commune de Chauvé. La maison des enfants participe à l'organisation des animations avec la mise à disposition d'un coordinateur et de six animateurs pour la commune. Cette même année, de nouvelles actions en faveur de la jeunesse sont proposées aux adolescents de la commune de Chauvé.

En 2015, la maison des enfants participe pour la première année au Réseau d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement à la Parentalité. L'association obtient l'agrément « Jeunesse Education Populaire » et un pré agrément « Espace Vie Sociale ». Ils marquent la reconnaissance de nos partenaires vis-à-vis des nouvelles actions portées par la maison des enfants (cours d'œnologie, spectacle vivant).

Les années 2016 et 2017 marquent le déploiement d'un nouveau secteur au sein de la maison des enfants : la petite enfance. La création d'une micro crèche associative intercommunale est validée par le Conseil d'administration. Le 1^{er} septembre 2018, la micro crèche ouvre ses portes et propose un accueil de dix places pour les enfants de 0 à 5 ans.

En 2019 et en partenariat avec la commune de Chauvé et la Caisse d'Allocations Familiales, l'association renouvelle son agrément Espace de Vie Sociale pour la période 2020/2023. Les activités Taps, mises en place suite à la réforme des rythmes scolaires en 2014, sont arrêtées avec le retour des semaines d'école à quatre jours.

Les années 2020 et 2021 sont marquées par la gestion de l'épidémie de COVID-19 ayant pour conséquence une fermeture partielle des activités de l'association.

En 2021, le conseil d'administration propose aux adhérents de trouver une nouvelle dénomination, plus représentative des quatre services associatifs : petite enfance, enfance, jeunesse et espace de vie sociale. L'association « La maison des enfants » devient, en assemblée générale du 27 juin 2021, l'association « La maison du parc ».

Avec des fréquentations en constante augmentation sur le service enfance depuis la création de l'association, une treizième collaboratrice rejoint l'équipe de salariés au 1^{er} septembre 2022.

Enfin, en mai 2023, l'association ouvre un poste administratif de comptabilité, dans la continuité des missions exercées précédemment par l'association AFR de Chéméré.

Le fonctionnement de l'association

a. Les agréments

L'association, au titre des Accueils Collectifs de Mineurs (A.C.M.), possède plusieurs autorisations administratives pour pouvoir accueillir les enfants dont :

- La déclaration auprès du Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports portant l'autorisation, pour l'établissement, de proposer un accueil collectif, à caractère éducatif, hors du domicile parental et pendant les vacances scolaires ou les loisirs ;

- L'avis de la Protection Maternelle Infantile autorisant l'association à accueillir des enfants de moins de six ans ;

- Une autorisation de la communauté d'agglomération Pornic Agglo – Pays de Retz permettant à l'association de bénéficier des locaux communautaires et d'y recevoir du public.

b. Les missions

L'association a pour objet de proposer et promouvoir des activités socioculturelles, dans une démarche à visée éducative et de loisirs, pour tout public (familles, enfants, adolescents, adultes) et en privilégiant les habitants de la Commune de Chauvé.

Son ambition est d'apporter des réponses de qualité aux besoins des enfants, des jeunes et des adultes, tout en respectant les rythmes et en favorisant l'épanouissement des personnes accueillies.

Son action vise notamment à :

- * assurer l'accueil des jeunes enfants (micro crèche, etc.) ;
- * assurer l'accueil des enfants (périscolaire, de loisirs, séjours collectifs, vacances, etc.) ;
- * animer un lieu de vie et des loisirs dédiés aux adolescents ;
- * proposer des activités socioculturelles à destination des usagers ;
- * mettre en place toutes autres actions spécifiques permettant d'assurer l'épanouissement des personnes.

c. Les locaux

Plusieurs locaux sont utilisés par l'association sur les différents secteurs :

- * la maison des p'tits loups, bâtiment construit par l'association en 2018, est située à proximité du village retraite. Sur un terrain de 600 m², cet établissement comprend deux salles d'activité, trois chambres, un bureau administratif, un espace « cuisine » et une salle de change.
Un jardin sécurisé permet aux enfants de profiter d'une structure de jeux et d'activités en extérieur ;
- * la maison des enfants, bâtiment communautaire d'une surface d'environ 550 m², est répartie en plusieurs espaces : une salle pour les enfants de 3 à 5 ans, une salle pour les enfants de 6 à 10 ans, une cuisine aménagée, un atelier bricolage, une lingerie, un dortoir, une salle de réunion et un local technique ;
- * la maison des jeunes, bâtiment communal d'une surface d'environ 60 m², comprend une salle avec une cuisine, un bureau, un salon et du matériel pédagogique ;
- * des salles communales permettant l'accueil des adhérents sur des activités de loisirs : un bureau d'accueil à la mairie, la salle de motricité de l'école du parc et la salle killala.

L'équipe associative

L'action associative est le fruit d'un investissement commun entre les différentes composantes de l'association. Notre souhait est donc de laisser une place à tous les acteurs qui ont envie de porter notre projet social.

a. Le Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration (C.A.) a pour rôle de préparer et de mettre en œuvre les décisions de l'Assemblée Générale. Il a notamment pour fonction de fixer les grandes orientations de l'association et de veiller à leur exécution.

Il est composé, en 2023, de dix-sept administrateurs et comprend un Président, une Vice-Présidente, une Trésorière, une Vice-Trésorière, une Secrétaire et une Vice-Secrétaire.

b. Les administrateurs référents

Les fonctions exercées par le Conseil d'administration sont accompagnées par des « références », dispositions permettant aux administrateurs de suivre plus particulièrement l'actualité d'un service et d'engager des décisions fonctionnelles : Budget et Trésorerie ; Comité Social et Économique ; Espace de Vie Sociale ; Petite enfance ; Enfance ; Jeunesse ; Communication ; Bénévolat et vie associative.

c. L'équipe salariée

L'association comprend quatorze salariés, répartis sur les postes suivants : un directeur, un directeur adjoint, une directrice de micro crèche, une comptable, une responsable enfance, une éducatrice de jeunes enfants, une auxiliaire de puériculture, une animatrice petite enfance et six animateurs socioculturels.

Les emplois représentent un volume total de 11.36 équivalents temps plein (E.T.P.) dont 3.66 E.T.P. spécifiquement rattachés à la micro crèche. Les autres emplois sont partagés sur les secteurs enfance, jeunesse et adulte/famille.

Les salariés, en fonction des services, sont répartis sur trois sites : la maison des enfants, la maison des jeunes et la maison des p'tits loups.

Une organisation en quatre secteurs

Depuis sa création, l'association a déployé de nombreux services pour accompagner le développement de la commune et répondre aux nouveaux besoins des habitants.

a. La maison des p'tits loups –Micro crèche

Service ouvert depuis le 1^{er} septembre 2018, la micro crèche accueille les enfants âgés de deux semaines à quatre ans dans un bâtiment de 108 m2 dédié à la petite enfance. La capacité d'ouverture est de dix enfants et d'une place d'urgence.

La micro crèche est ouverte quarante neuf semaines par an, avec une fermeture administrative de deux semaines en août et d'une semaine en décembre.

Cinq salariés accompagnent les enfants à l'année : une infirmière de puériculture (directrice), une auxiliaire de puériculture et trois animatrices petite enfance.

Les enfants sont accueillis du lundi au vendredi, de 07h30 à 18h30. Plusieurs modalités d'accueil sont proposées : l'accueil régulier, l'accueil occasionnel et l'accueil d'urgence. Une prestation de restauration est proposée aux enfants, selon leurs besoins et les demandes des familles.

L'équipe éducative propose des activités adaptées aux différents enfants, en respectant leur rythme, leurs habitudes de vie, leur éveil.

b. La maison des enfants – Accueil périscolaire et extrascolaire

La maison du parc met en œuvre deux services en faveur de l'enfance : l'accueil de loisirs et l'accueil périscolaire. L'accueil de loisirs se décline également en deux services différents. Le premier service correspond à la prise en charge des enfants en établissement et le deuxième service comprend l'organisation de séjours « accessoires » lors des périodes estivales.

L'accueil de loisirs extrascolaire est ouvert toutes les semaines de vacances scolaires, exceptée la dernière semaine du mois de décembre. L'accueil lors des vacances débute à 07h30 et se termine à 19h00.

L'accueil périscolaire est ouvert sur les 36 semaines scolaires, de 07h00 à 09h00 et de 16h15 à 19h00.

Des services annexes et complémentaires accompagnent la réalisation de ces temps d'accueil : transport aux sports et activités musicales ; accompagnement à la scolarité ; séjours.

c. La maison des jeunes

Depuis le 1^{er} septembre 2014, la maison des jeunes propose des actions en faveur des adolescents de la commune de Chauvé.

Ouverte sur la période scolaire, les mercredis de 14h00 à 18h00 et les vendredis de 18h00 à 22h00, la maison des jeunes propose des animations dans la salle St martin pour les adolescents de 10 ans à 25 ans.

La maison des jeunes propose des animations aux adolescents à chaque période de vacances :

- ✱ La première semaine de chaque vacances scolaires et les deux semaines des vacances d'octobre ;
- ✱ Cinq semaines pendant la période estivale, avec l'intervention de deux animateurs saisonniers en plus des animateurs permanents de l'association.

L'association organise chaque été des séjours pour les adolescents de la commune.

d. Les activités famille / adulte

Dans le cadre des actions « Parentalité » et de l'agrément « Espace de vie sociale », l'association déploie des projets en faveur des familles et habitants de la commune de Chauvé. Les actions portées par La maison du parc favorisent la création de lien social, en valorisant les initiatives des habitants.

Depuis 2015, les activités proposées peuvent être ponctuelles ou reconduites chaque année, avoir lieu dans un établissement ou à l'extérieur, être gratuites ou payantes, réalisées par un salarié, un bénévole ou un prestataire.

En 2023, les actions suivantes ont été réalisées : des initiations tricot ; des cours de couture ; des rencontres de couture ; des cours de pilates ; des cours de yoga ; des permanences administratives, numériques et sociales ; des permanences de conseiller numérique ; des journées d'animation dans le cadre du dispositif Vacances Loisirs pour Tous ; des permanences « Thé parent » ; un accompagnement à la scolarité les lundis, mardis et jeudis soirs ; un projet avec les écoles sur la sensibilisation aux écrans ; une formation aux premiers secours PSC1 ; une formation sur l'œnologie ; un atelier sur la fresque du climat ; des animations « Été au parc » ; un festival « Chauvé ciné-mômes » ; une balade contée et gourmande ; des sorties « Observation de la nature en nocturne ».

Les partenaires de l'association

La maison du parc bénéficie de l'aide de plusieurs partenaires pour accomplir ses missions. Leurs implications techniques, matérielles et financières garantissent le bon fonctionnement des services et projets co-construits.

a. Les partenaires institutionnels

La communauté d'agglomération Pornic Agglo – Pays de Retz

Depuis 2019, les compétences « enfance et jeunesse » sont exercées par la communauté d'agglomération Pornic Agglo – Pays de Retz. Cette collectivité et l'association ont signé une convention pluriannuelle afin de déterminer un cadre collaboratif permettant l'exécution du projet associatif.

La communauté d'agglomération verse une subvention pour le fonctionnement des services enfance et jeunesse. Ce partenariat se traduit de différentes manières :

- la communauté d'agglomération apporte une contribution financière en versant une subvention de fonctionnement et en mettant à disposition des locaux communautaires ;
- elle apporte un soutien humain en permettant à l'association de faire appel aux services administratifs et techniques ;
- elle assure la gestion du bâtiment dédié à l'enfance.

La commune de Chauvé

La commune de Chauvé, partenaire de l'association depuis sa création, aide la maison du parc de différentes manières.

Elle apporte une aide financière en versant une subvention de fonctionnement pour l'espace de vie sociale, service dédié aux habitants de la commune de Chauvé, et en mettant à disposition des locaux municipaux.

Elle apporte un soutien humain en permettant à l'association de faire appel à ses services administratifs et techniques. Elle met également à disposition de l'association plusieurs locaux communaux (salle de motricité, théâtre et salle de sport) ainsi que le minibus communal.

Enfin, depuis la rentrée scolaire 2013, nous avons établi un partenariat avec la médiathèque de Chauvé. Les enfants participent à divers ateliers culturels mis en œuvre tout au long de l'année : *lecture de contes, spectacles vivants...*

La Caisse d'Allocation Familiale et la Mutualité Sociale Agricole

La Caisse d'Allocation Familiale et la Mutualité Sociale Agricole soutiennent, depuis 2001, les actions portées par les services de la maison du parc à travers différentes conventions.

Les conventions d'objectifs et de financement définissent et encadrent les modalités d'intervention et de versement des prestations de service « enfance » et « jeunesse ». Celles-ci financent notre établissement par heure de « présence enfant ».

Enfin, depuis le 1^{er} janvier 2015, l'association a reçu de la C.A.F. un agrément « Espace Vie Sociale ». Celui-ci a pour objectifs le renforcement des liens sociaux et familiaux, les solidarités familiales et la coordination des initiatives favorisant la vie collective et la prise de responsabilité des usagers.

Une convention d'objectifs et de financement encadrant la prestation de service « Espace de vie sociale - animation locale » a été conclue en décembre 2015 et a été appliquée pour les exercices 2016 à 2019. Elle a été reconduite pour la période 2020/2023.

Le Conseil Départemental de Loire Atlantique

Le Conseil Départemental (C.D.) est un acteur important de l'action sociale à l'échelle départementale grâce, notamment, à l'investissement de celui-ci dans le secteur de la jeunesse et de l'accompagnement aux projets jeunesse/citoyenneté. Il a pour but d'aider financièrement les projets en faveur de la jeunesse qui soutiennent l'engagement des jeunes, l'éducation à la citoyenneté, l'égalité des droits et la lutte contre les discriminations et le renforcement des liens intergénérationnels.

Autre service du département, la protection maternelle et infantile (PMI), placée sous l'autorité du Président du Conseil Départemental, est chargée d'assurer la protection sanitaire de la mère et de l'enfant. Elle joue un rôle essentiel en matière d'accueil des jeunes enfants en assurant la surveillance et le contrôle des établissements et services d'accueil des enfants de moins de 6 ans.

L'association participe également au « Réseau Vie Sociale », animé et coordonné par le Conseil Départemental, afin d'échanger sur les actions à caractère social présentes sur l'agglomération Pornic Agglo – Pays de Retz.

Enfin, l'association emmène les enfants inscrits aux séances de l'animation sportive départementale sur le temps périscolaire les mardis soirs.

Le Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports

Le Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (S.D.J.E.S.) est un organe déconcentré de l'état qui gère l'agrémentation des A.C.M. et en assure le contrôle. Cette nouvelle structure administrative reprend les compétences exercées par l'ancienne Direction Départementale de la Cohésion Sociale.

La maison du parc doit ainsi déclarer l'ensemble des périodes d'ouverture ainsi que les professionnels intervenants auprès des enfants.

Le S.D.J.E.S est également un partenaire privilégié de l'association sur l'ensemble des questions en lien avec la réglementation ou la sensibilisation aux diverses problématiques sociales.

En 2021, l'association a bénéficié d'un financement pour la maison des jeunes dans le cadre du Fonds de Coopération de la Jeunesse et de l'Education Populaire. Cette enveloppe pluriannuelle, échelonnée initialement sur les exercices 2019 à 2021, a été renouvelée sur les exercices 2022 à 2024 et vient renforcer le financement d'un poste de travail sur la maison des jeunes.

La fédération Animation Rurale 44

La fédération « Animation rurale 44 » est une fédération départementale d'éducation populaire qui accompagne la vie associative pour la création, la gestion et le développement de services de proximité.

Pour bénéficier des services de cette fédération, la M.D.P. a conclu deux conventions :

- ✓ Une convention « paie » : cette option transfère la fonction « paie » à A.R.44 Elle sécurise le fonctionnement de l'association puisque ce service est assuré par des comptables spécialisés dans la réalisation des paies ;
- ✓ Une convention d'adhésion : cette convention permet à notre association de bénéficier de l'aide et de l'expertise d'A.R.44 dans la gestion de la vie associative. Elle accompagne l'association en formant et informant les salariés et les administrateurs, en soutenant la création de nouveaux projets ou en recherchant et développant de nouveaux partenariats.

b. Les partenaires socio-éducatifs

Les écoles de Chauvé et les associations de parents d'élèves

Depuis la mise en œuvre du Projet Éducatif de Territoire, déployé initialement à l'échelon communal par la commune de Chauvé, les acteurs éducatifs se réunissent chaque année pour co-construire des actions éducatives.

Les comportements violents, l'impact des médias et supports audiovisuels, la sédentarité, les activités partagées en familles ont été des thématiques questionnées par l'ensemble des partenaires, conduisant à la réalisation de projets et activités sur le temps scolaire et/ou périscolaire.

La médiathèque

Comprenant des espaces dédiés aux livres, aux films et aux jeux de société, la médiathèque est une structure culturelle qui propose des animations aux habitants de la commune.

Plusieurs actions sont réalisées en partenariat tout au long de l'année : le festival « Chauvé ciné-mômes », les animations de l'Été au parc, la balade contée et gourmande, des soirées « Jeux » avec la maison des jeunes ou des ateliers mini-lecteurs avec la maison des p'tits loups.

Enfin, les enfants inscrits à l'accueil de loisirs (mercredis ou vacances scolaires) s'y rendent chaque mois pour profiter de tous les supports mis à leur disposition par les médiathécaires et bénévoles.

Les associations sportives et culturelles

Les projets socioculturels portés par l'association sont réalisés en partenariat avec de multiples acteurs locaux, notamment l'Éclair de chauvé football (transport aux sports), l'Éclair chauvé handball (transport aux sports), l'Équilibr'Retz JST (transport aux sport), le Triolet de retz (transport aux activités musicales), l'association Liâne (balade contée et gourmande) et l'association Soin santé (formation PSC 1).

La maison du parc, dans le cadre de ces partenariats, n'est pas le porteur de projet mais facilite l'accessibilité des services aux habitants de la commune.

Les espaces de vie sociaux du Pays de retz

Les dynamiques associatives sont nombreuses sur notre territoire et, pour certains projets, il est plus opportun de positionner une intervention à l'échelle supra communale. À ce titre, l'association travaille en étroite collaboration avec les autres espaces de vie sociaux du Pays de retz, sur des animations partagées ou du prêt de matériel/équipement : Anim'action (Port St Père), AFR de Chéméré (Chaumes en retz) et Arthon Animation Rurale (Chaumes en retz).

II. PRÉSENTATION DE LA DÉMARCHE DE RENOUVELLEMENT D'AGRÈMENT

L'association engage des actions dans le cadre de son agrément « Espace de vie sociale » depuis 2015 et jusqu'au 31 décembre 2023. La convention tripartite arrivant à échéance, l'association présente un nouveau projet associatif à la Commune de Chauvé et à la Caisse d'Allocations familiales de Loire-Atlantique la période 2024/2027.

Pour réaliser cette nouvelle échéance pluriannuelle, l'association a mis en place les étapes présentées ci-dessous.

Le partage d'une vision commune sur l'association

Le conseil d'administration a précisé les contours de l'association La maison du parc, notamment au regard des évolutions constatées depuis sa création, en répondant aux questions « L'association, c'est quoi ? », « L'association, c'est qui ? », « L'association, c'est où ? ».

Concernant l'identité de l'association, il a été rappelé qu'elle était composée de personnes issues de différents horizons (habitant depuis longtemps sur la commune/nouveaux habitants/néo-ruraux), concernées par des actions multi-générationnelles. Cette diversité se retrouve dans la composition du Conseil d'administration.

L'association propose des services de proximité, adaptés aux besoins des habitants de Chauvé, en priorité, et des communes environnantes. La création de lien social est prioritaire dans chaque action portée par La maison du parc.

Les orientations de La maison du parc sont définies par un Conseil d'administration, dynamique et investi. L'équipe de professionnels est pluridisciplinaire, expérimentée et accompagne l'engagement associatif impulsé par les administrateurs.

Enfin, l'association intervient au cœur du bourg et participe à l'animation du parc municipal, lieu de rencontre et de mixité sociale dans la commune. Elle reste également ouverte sur son territoire, en organisant des événements à l'extérieur du bourg (sorties, séjours, balades, chauvélos, etc.).

Un bilan du l'agrément 2020/2023

En décembre 2022, un comité de coordination « Espace de vie sociale » a réuni la collectivité et l'association pour réaliser un bilan des trois premières années de l'agrément en cours.

Une grille d'analyse¹, comportant les orientations et les objectifs opérationnels définis en 2020, a été remplie par les deux acteurs. Il est notamment précisé :

- * La pertinence de services auprès des publics fragiles : permanences administratives, numériques et sociales ; dispositif « Vacances Pour Tous » ;
- * Les formations sur le secourisme à destination des bénévoles des associations chauvéennes, le festival « Chauvé ciné mômes », le dispositif « Argent de poche », l'animation « Été au parc », le projet « Chauvélos » sont une réussite, à reconduire sur les prochains exercices.

Une analyse du fonctionnement² a également été réalisée, comportant les remarques suivantes :

- * Il est nécessaire de faire connaître les actions de l'espace de vie sociale auprès de tous les habitants ;
- * Il faut poursuivre les projets menés avec les deux écoles ;
- * La complémentarité entre les projets (associatif et communal) faciliterait le travail partenarial.

En mai et juin 2023, deux comités de coordination ont réuni les partenaires pour établir un premier diagnostic partagé de la commune et identifier les leviers qui pouvaient permettre une amélioration du fonctionnement de l'espace de vie sociale.

Il est notamment convenu que l'association La maison du parc devra préciser les orientations et actions qu'elles souhaitent mettre en œuvre pour que la collectivité puisse se positionner sur une reconduction de l'agrément pour la période 2024/2027.

Le recueil des données quantitatives et qualitatives

La réalisation d'une nouvelle projection associative s'accompagne d'un recueil d'informations, état des lieux affinant l'image du territoire. Pour réaliser ce travail, La maison du parc a recruté deux professionnelles au

¹ Cf Annexe 1 « Évaluation – Projet social 2020/2023 », p.48

² Cf Annexe 2 « Analyse du fonctionnement », p.50

printemps 2023 afin de mettre à jour les données statistiques (démographiques, sociales, économiques, etc.) et conduire des entretiens avec les habitants de la commune. L'association des données quantitatives et qualitatives est ensuite exploitée dans les différentes instances pour construire les actions à venir.

La déclinaison des axes prioritaires

En concertation avec les administrateurs, les bénévoles, les adhérents et les salariés, l'association a déterminé une trajectoire pour les dix prochaines années : « Développer les liens sociaux et promouvoir une action solidaire, une action écologique, une action culturelle et une action de proximité ».

Les ateliers réalisés en 2023 ont mis en perspective quatre thématiques prioritaires. Celles-ci, bien que générales, indiquent une volonté associative portée par la concrétisation de projets réalisables et observables sur le territoire.

Ces quatre thématiques sont rassemblées par le lien social, fil conducteur qui relie toutes les activités associatives de La maison du parc. La mise en relation des habitants, autour des projets portés et tous secteurs confondus, est un pré-requis à la réalisation des actions.

Après avoir déterminé les orientations et mené à terme les entretiens auprès des habitants, quatre réunions ont été réalisées en septembre et octobre 2023. Celles-ci avaient pour objectifs :

- ✱ de déterminer si les projets devaient être portés prioritairement par l'association ou par un autre acteur du territoire ;
- ✱ hiérarchiser les projets retenus, en les classant selon leur intérêt à l'issue des échanges entre participants.

Le projet associatif a été soumis ensuite à l'approbation du Conseil d'administration.

III. L'ANALYSE DU TERRITOIRE

La cartographie de l'existant

La commune de Chauvé s'étale sur une superficie de 4 098 hectares et, depuis le 1^{er} janvier 2017, compose l'une des quinze communes de la Communauté d'Agglomération Pornic Agglo – Pays de Retz.

De nombreux services, publics ou associatifs, dynamisent la vie communale, avec :

- * Deux écoles primaires ;
- * des commerces et entreprises : une agence postale, une brasserie, une boulangerie, une charcuterie, un salon de coiffure, des coiffures à domicile, une gravure sur verre, une ferme maraîchère, une superette, des exploitations agricoles, une brioche industrielle, un garage automobile, un carreleur, un plombier chauffagiste, une carrière, un couvreur, des électriciens, un dépanneur informatique, des maçons, un menuisier-charpentier, un paysagiste, un peintre, un plâtrier, un transporteur et des entreprises de travaux publics ;
- * des services sociaux, médicaux et médico-sociaux : un cabinet médical, une pharmacie, un foyer d'accueil médicalisé, un cabinet paramédical, un village retraite ;
- * des activités sportives : l'animation sportive départementale, Chauvé loisirs, Équilib'Retz JST, l'Éclair football, l'Éclair gymnastique, l'Éclair Marche, l'Éclair Hand ball, le Poulp' ;
- * des activités culturelles : la médiathèque, un conseil municipal des enfants, la chant'rit, l'Éclair théâtre, Rock'Ndal, le Triolet de retz ;
- * des activités de loisirs : Liâne, l'atelier tricot crochet, l'animation sénior, les biqueteaux, le palet chauvéen, l'espace équestre du Pays de retz, Folly dance, le Pot' aux fleurs, les canoës du Pays de retz.

D'autres institutions, domiciliées sur les communes environnantes, proposent également des accompagnements pour les habitants de Chauvé : CLIC, assistantes, sociales, Soins santé, les associations d'aides à domicile, etc.

La situation géographique

Chauvé est une commune rurale située au cœur du Pays de retz. Elle est organisée autour d'un bourg centre et d'une multitude de hameaux.

A 30 minutes de Nantes et 20 minutes de St Nazaire, Chauvé bénéficie d'une situation propice puisqu'elle est à proximité de Pornic, pôle important sur le plan commercial et artisanal mais également des pôles d'emploi de la métropole. Elle bénéficie également de la qualité de la « vie à la campagne » et du bord de mer.

La population

a. La population de la Communauté d'Agglomération Pornic Agglo – Pays de Retz

La Communauté d'agglomération Pornic Agglo-Pays de Retz regroupe les quinze communes suivantes : la Bernerie-en-Retz, Chaumes-en-Retz, Chauvé, Cheix-en-Retz, Les Moutiers en Retz, La Plaine-sur-Mer, Port-Saint-Père, Pornic, Préfailles, Rouans, St-Hilaire-de-Chaléons, St-Michel-Chef-chef, Sainte-Pazanne, Villeneuve-en-Retz et Vue.

Elle représente 10% de la superficie de la Loire-Atlantique avec trente-sept zones d'activités sur 453 km². Elle dispose de 43 kilomètres de côte avec six ports.

De 2008 à 2019, la population de Pornic Agglo – Pays de Retz a augmenté de 19.61% et s'est établit, en 2020, à 66 241 habitants.

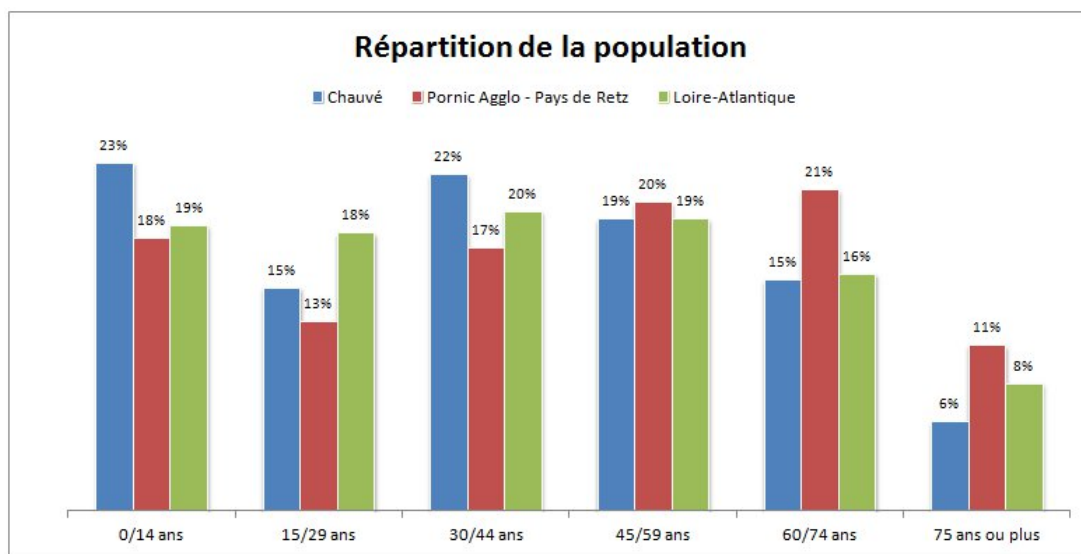
b. La population de Chauvé

En 2011, Chauvé était une commune de 2 559 habitants, qui représentait 7% de la population de la Communauté de communes de PORNIC (34 292 habitants en 2011). Cette population représentait une densité de 63 habitants au km², la moyenne française étant de 115 habitants au km².

En 2020, la population communale est estimée à 2 965 habitants et celle de la Communauté d'agglomération Pornic Agglo – Pays de Retz à 66 241 habitants. Chauvé représente désormais 4.48% de la Communauté d'agglomération. Elle a néanmoins augmenté de 20% depuis 2009, la où celle de Loire-Atlantique ne s'est développée que de 14%.

Une population jeune

En 2020, les habitants ayant moins de 30 ans représentent 38% de la population, soit 7% de plus que sur la Communauté d'Agglomération.



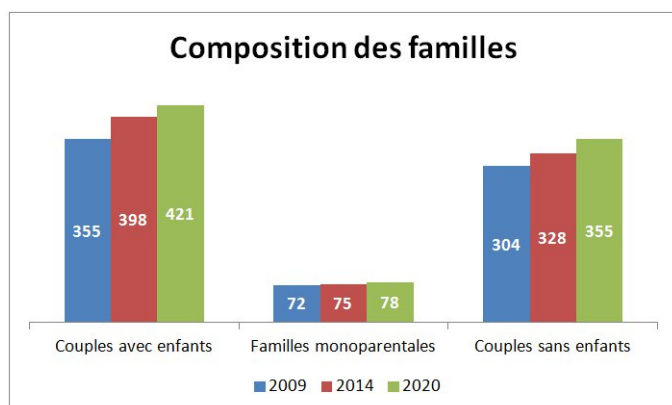
La part des enfants et des adolescents est d'ailleurs la plus importante et représente un indicateur de l'attractivité de Chauvé, en particulier auprès des familles avec enfants. Les enfants âgés entre 3 ans et 15 ans représentent 23% de la population en 2020.

Les habitants de plus de 60 ans représentent 20.9% de la population communale, soit 626 habitants en 2020 et un différentiel de plus de 206 habitants par rapport à 2009.

La part des personnes âgées de 60 ans et plus est plus importante dans le Département (24%) et en particulier dans la Communauté d'agglomération (32%).

La commune de Chauvé compte 176 personnes de plus de 75 ans en 2020, soit 5.9% de la population.

La composition des familles



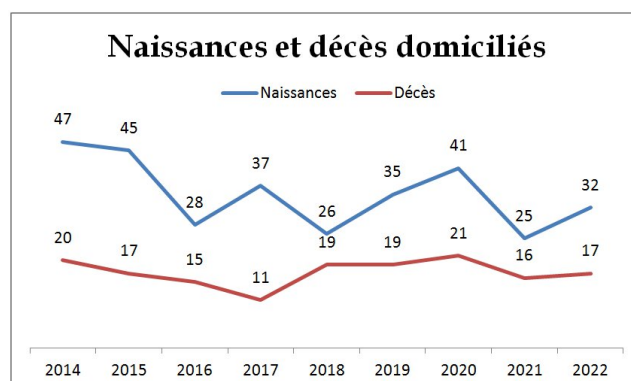
Le nombre de familles a augmenté ces dernières années, avec une représentation plus importante de couples avec enfants.

Les familles monoparentales représentent 9,13% des familles chauvéennes, ratio inférieur à celui de la Communauté d'Agglomération. La saturation du parc immobilier et le coût des logements peuvent être des freins à l'installation de ces ménages sur la commune.

Natalité et Mortalité

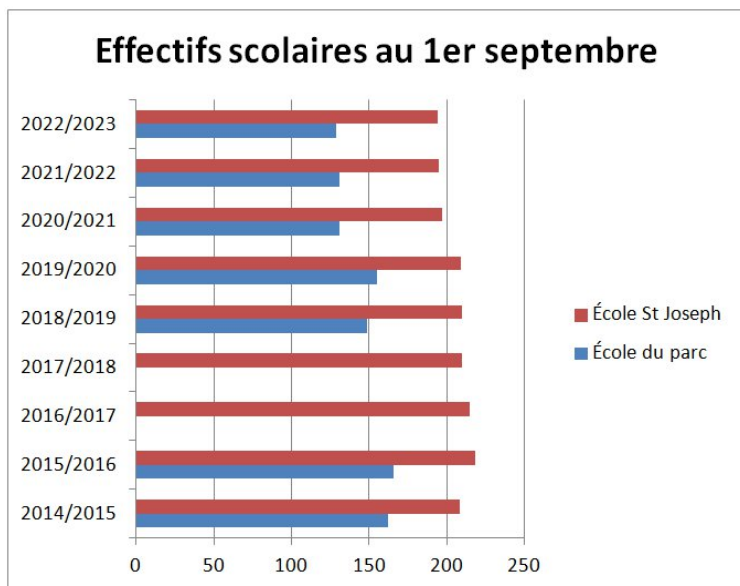
Les naissances sur Chauvé connaissent des fluctuations importantes mais il est remarqué un taux de natalité de 12.9% sur la période 2014/2020 (16% sur la période 1999/2014).

Cette baisse du taux de natalité, couplé à un solde migratoire en diminution, devait représenter un ralentissement de la population.



Sur la communauté d'agglomération, la variation annuelle moyenne de la population est semblable à celle de Chauvé mais avec des caractéristiques différentes : un solde naturel négatif mais un solde entrées/sorties plus important.

L'éducation



La commune de Chauvé dispose de deux écoles élémentaires allant de la maternelle au CM2, une école publique, l'école du Parc et une école privée, l'école Saint Joseph.

Les effectifs scolaires communaux ont diminué de 13% entre les rentrées 2014 et 2022. Pour autant, la tranche d'âge 0-14 ans a augmenté de 21% entre 2009 et 2020.

La Communauté d'Agglomération bénéficie pour l'instant de quatre collèges (deux établissements publics et deux établissements privés) et d'un seul lycée public, le lycée du Pays de Retz.

Les collèges se situent dans les communes de Pornic et de Sainte-Pazanne avec pour chacune d'entre elles un collège public et un privé. Un 5^{ème} est en construction à Chaumes-en-Retz pour une ouverture à la rentrée 2024.

Les logements

En 2020, le parc immobilier communal est constitué de 1 325 logements dont 1 174 résidences principales (88.6%), 82 résidences secondaires/logements occasionnels et 69 logements vacants.

Sur les 1 174 résidences principales, 911 logements sont occupés par des propriétaires et 256 logements sont occupés par des locataires (et 7 logements gratuits).

Cette évolution s'inscrit dans un contexte d'éclatement urbain lié au coût du logement dans les centres villes, la disponibilité de fonciers à prix modéré en secteur rural, un accroissement de la mobilité et les aspirations d'une vie plus agréable à la campagne.

Cette dynamique a des conséquences en termes de développement durable (étalement urbain, zapping des espaces, augmentation de la circulation) mais elle a favorisé l'ancrage dans le long terme d'une population importante dans les territoires périphériques. 207 habitants sont arrivés sur la commune depuis 2013.

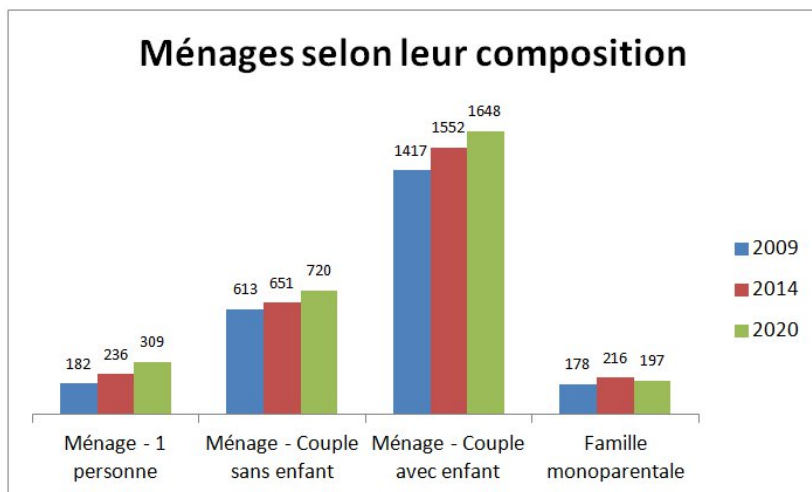
À Chauvé, ce sont ainsi 262 nouveaux logements qui ont été créés entre 2009 et 2020, toutes résidences confondues.

a. Types de ménages

Les familles avec enfants (en couple et monoparentales) sont les ménages les plus nombreux dans la commune (494 ménages), soit 42% des ménages.

Viennent ensuite les couples sans enfants (355 ménages) et les personnes vivant seules (309 ménages).

La proportion de familles avec enfants est largement supérieure à la moyenne du département (34% des ménages) et de la Communauté d'agglomération (33% des ménages).



Les données précédemment citées permettent de considérer que la dimension « famille » est un trait caractéristique de la démographie de Chauvé.

b. Taux d'activité, chômage et catégories socioprofessionnelles

En 2020, 1 507 personnes étaient actives. Parmi elles, 1 316 occupaient un emploi (soit 71.5% de la population) et 151 étaient au chômage (8.2% de la population).

Le taux d'actifs ayant un emploi est supérieur à celui du département (68.5%) et à celui de la Communauté d'agglomération Pornic Agglo – Pays de Retz (70.4%).

Les emplois sur la commune de Chauvé sont majoritairement positionnés sur la catégorie « Ouvrier ». C'est une spécificité qu'on ne retrouve pas sur le bassin communautaire (23%), ni départemental (20%).

Le coût du logement pour les foyers étant plus élevé dans la zone littorale, la population ouvrière s'installe plus favorablement en zone rétro littorale.



Le territoire communal comprend plus d'emploi en 2020 qu'en 2009 (+8%). Cette évolution positive accompagne l'accroissement démographique de la commune.

c. Revenus des ménages

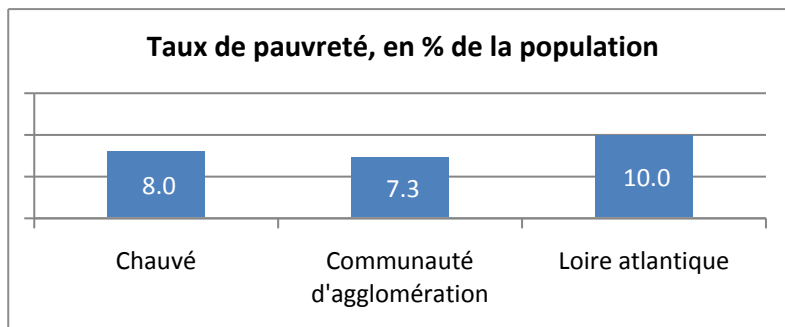
Le revenu annuel médian, en 2020 et pour le Département, se situe à 23 430 euros. Celui de la Communauté d'agglomération, pour la même année, se situe à 23 410 euros. Ces deux valorisations sont significativement plus élevées que celle de la commune de Chauvé, le revenu annuel médian étant de 21 760 euros.

La distinction avec les communes en zone littorale, à l'image de Pornic, démontre qu'une population plutôt ouvrière est présente sur les communes en zone rétro littorale.

Pour rappel, le salaire médian représente le salaire tel que la moitié des salariés de la population considérée gagne moins et l'autre moitié gagne plus. Il se différencie du salaire moyen qui est la moyenne de l'ensemble des salaires de la population considérée.

d. Taux de pauvreté faible

Le taux de pauvreté correspond à la proportion d'individus (ou de ménages) dont le niveau de vie est inférieur pour une année donnée à un seuil, dénommé seuil de pauvreté. Ce dernier correspond, en fonction des instituts de statistiques, à 50% ou 60% des revenus médians.



Le taux de pauvreté, à Chauvé, est moins élevé qu'à l'échelle départementale mais est proche des autres communes du territoire. Comme expliqué précédemment, la part des actifs ouvriers dans la population communale et le niveau du salaire médian repéré sur la commune de Chauvé induisent une précarité économique au niveau local.

Le taux de pauvreté peut être entendu différemment selon que le ménage soit composé d'un seul individu ou de plusieurs, avec également un ou plusieurs revenus et la présence d'enfants à la charge des parents.

IV. LES DONNÉES QUALITATIVES

Pour étayer la projection associative, deux salariés sont allés à la rencontre des habitants, pour recenser leurs habitudes/intérêts/besoins dans leur vie quotidienne.

La méthodologie

Avant la déploiement des entretiens, un questionnaire a été construit de manière à respecter les critères suivants :

- ✖ Le questionnaire était anonyme et l'exploitation des données ne servait qu'à la définition du projet associatif ;
- ✖ La première partie du questionnaire devait permettre de mieux connaître le profil de l'habitant : âge, lieu de domiciliation (bourg, proximité du bourg, hameau, etc) ;
- ✖ La deuxième partie concernait les habitudes de vie de la personne interrogée : services/activités utilisés sur la commune, les freins pour s'y rendre, les engagements bénévoles/associatifs, les compétences et savoirs ;
- ✖ La dernière partie concernait les idées et propositions des habitants.

L'ensemble des entretiens ont fait l'objet d'une restitution, en mettant en perspective les attentes des habitants et les projets associés.

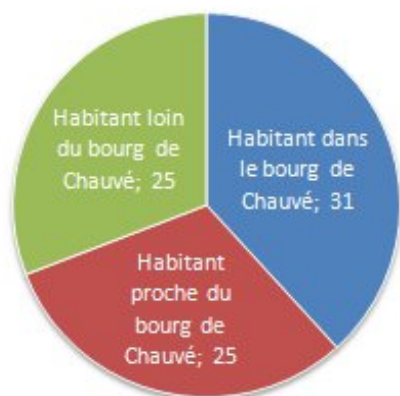
Sur les mois de mai et juin, 81 entretiens ont été réalisés, selon la répartition par tranche d'âge suivante :

10/19 ans	20/35 ans	36/60 ans	61 ans et +	Total
11 personnes	20 personnes	42 personnes	8 personnes	81 personnes

Pour respecter un panel diversifié d'habitants, les entretiens ont concerné des situations familiales différentes, selon la répartition suivante :

Situation familiale	Sans enfant	Avec enfant (s)	Total
Seul	7	4	11 personnes
En couple	12	58	70 personnes
Total	19 personnes	62 personnes	81 personnes

Les résultats des entretiens

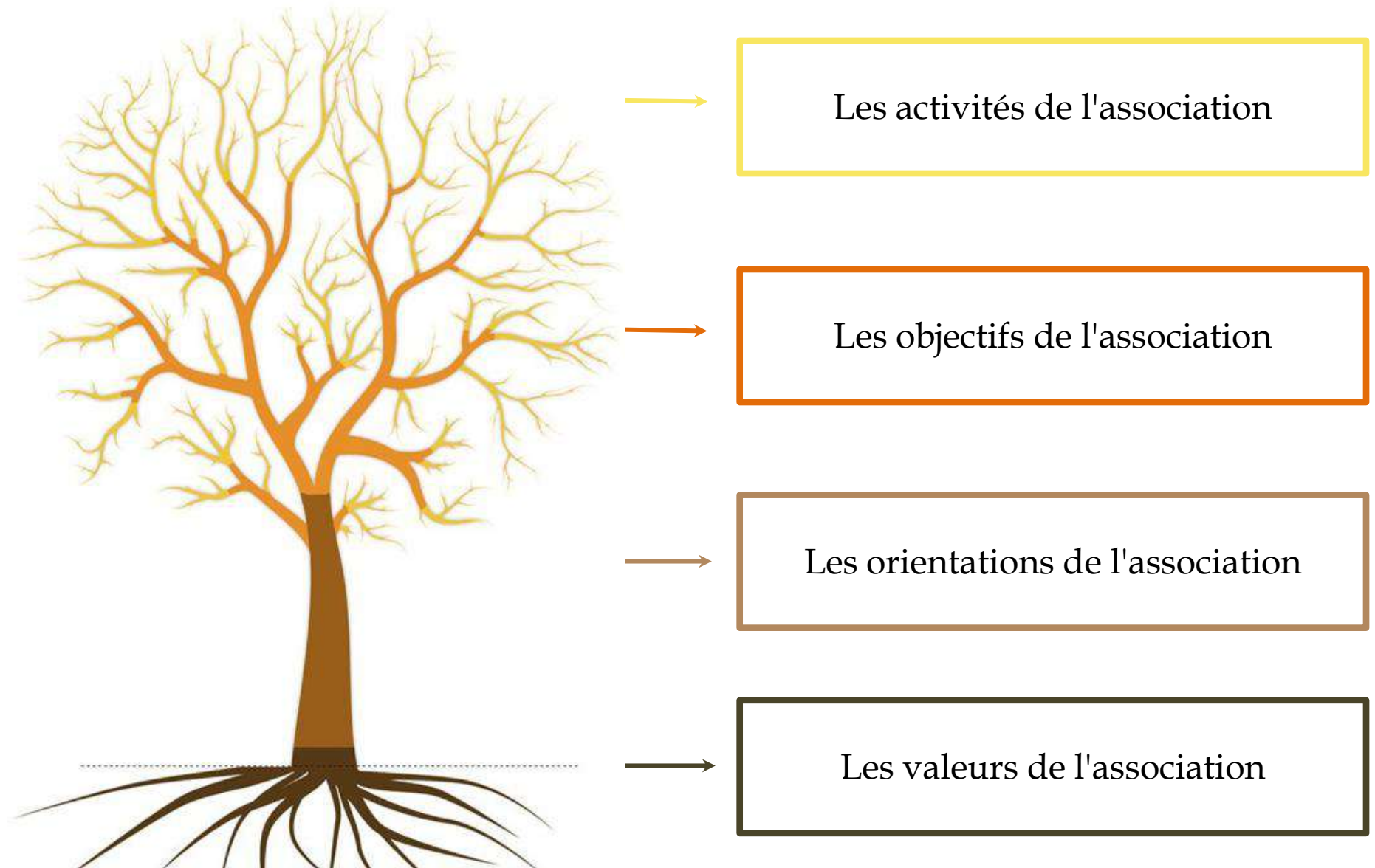


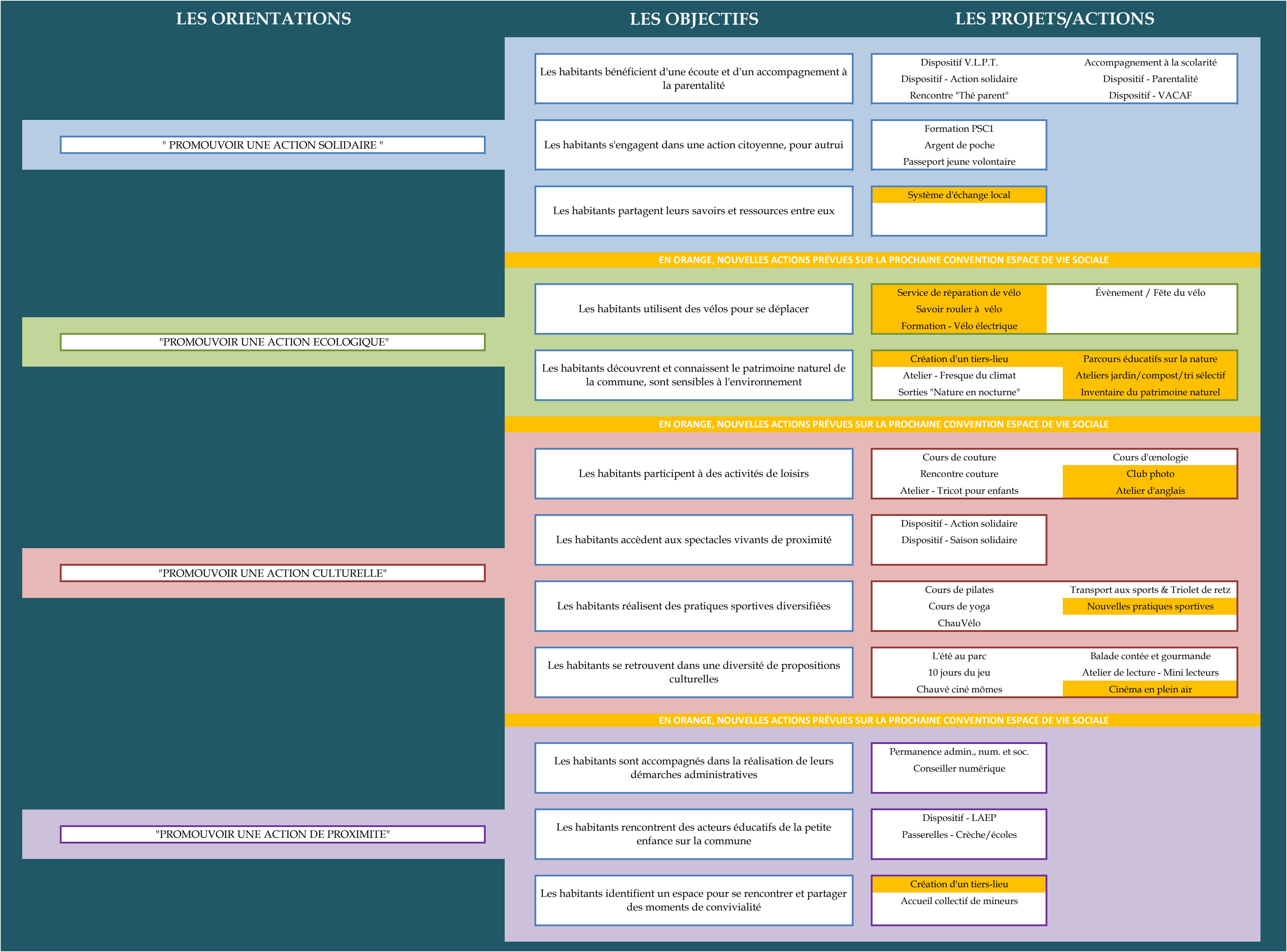
Concernant les motivations des habitants à vivre sur la commune, les personnes ont mis en avant l'importance des liens familiaux (38 personnes), la qualité du cadre de vie (23 personnes) la proximité avec le lieu de travail (21 personnes), la situation géographique (14 personnes) et le prix des terrains/hasard (18 personnes).

Concernant l'intérêt des habitants vis-à-vis de services/structures/animations présents sur Chauvé, il est remarqué une importante diversité de choix sur la commune. Sur les 81 entretiens, les personnes fréquentent ou ont fréquenté

LES ORIENTATIONS DU PROJET ASSOCIATIF

- LA MAISON DU PARC -





ORIENTATION A : " PROMOUVOIR UNE ACTION SOLIDAIRE "

LES OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

Les objectifs "opérationnels" précisent les intentions définies dans l'orientation choisie. Ils proposent des cadres d'intervention différents mais complémentaires des autres objectifs retenus.
La réalisation de ces objectifs doit être identifiable par l'association.

A Les habitants bénéficient d'une écoute et d'un accompagnement à la parentalité

La commune de Chauvé comprend de nombreuses familles, avec des typologies différentes : familles monoparentales, familles recomposées, avec des ressources faibles ou importantes... Proposer une écoute et un accompagnement à tous les habitants concernés, c'est permettre à chacun des membres de la famille de grandir ensemble sur le territoire communal.

Dispositif V.L.P.T.

Dispositif - Action solidaire

Rencontre "Thé parent"

Accompagnement à la scolarité

Dispositif - Parentalité

Dispositif - VACAF

B Les habitants s'engagent dans une action citoyenne, pour autrui

S'engager pour autrui sur son territoire, c'est faire un pas vers l'autre, première démarche vers la construction d'un lien social.

Les dispositifs "Argent de poche" et "Passeport jeune volontaire" représentent une première étape vers la découverte du bénévolat, du tissu associatif et d'un engagement citoyen.

Les formations de gestes aux premiers secours participent également à la bienveillance des citoyens entre eux.

Formation PSC1

Argent de poche

Passeport jeune volontaire

C Les habitants partagent leurs savoirs et ressources entre eux

Dans une société où les mécanismes de consommation vont devoir être questionnés pour des raisons écologiques, de mobilité durable et de cohésion sociale, le partage à l'échelon local peut être un des leviers pour limiter notre impact sur notre environnement et reconsidérer la place du voisinage dans nos modes de fonctionnement.

Le système d'échange local représente un outil à la portée de tous pour structurer les échanges entre habitants.

Système d'échange local

" PROMOUVOIR UNE ACTION SOCIALE			
	Les habitants bénéficient d'une écoute et d'un accompagnement		
	Dispositif V.L.P.T.	Dispositif - Action solidaire	Rencontre "Thé parent"
Finalité	Les habitants sont accompagnés dans la réalisation d'un projet de vacances ou de loisirs en famille.	Les habitants en situation de fragilité socioéconomique bénéficient d'un accompagnement financier pour accéder à des pratiques socioculturelles.	Les habitants ont accès à un lieu d'écoute et d'échange autour de la parentalité, à proximité de leur lieu de vie.
Public concerné	Tous les habitants du Pays de Retz mais avec un critère de ressources financières, en fonction du quotient familial.	Tous les habitants du Pays de retz mais avec un critère de ressources financières, en fonction du quotient familial.	Tous les habitants
Présentation	Ce dispositif est organisé sur un cycle scolaire avec l'aboutissement d'un projet familial, pour les participants, lors de la période estivale. L'accompagnement comprend un temps d'entretien individuel pour définir les besoins et attentes des familles, un rendez-vous pour mettre en place un contrat lié à la bonification de l'épargne et une journée d'animation avec toutes les familles. La bonification de l'épargne est valorisée par la C.A.F. de Loire-Atlantique.	Ce dispositif facilite la participation d'un habitant dans une activité socioculturelle en prenant en charge une part de l'inscription/adhésion/coût de l'activité. La réalisation de l'activité permet à l'habitant de créer/développer un lien/réseau social de proximité.	Un samedi par mois, une bénévole de l'association propose une permanence de 10h00 à 12h00. Des rendez-vous individuels peuvent avoir lieu en dehors de ces créneaux. Les personnes peuvent y trouver une écoute et identifier des pistes de réflexion sur la parentalité (moments de doutes, difficultés...).
Acteur(s) déjà concerné(s)	Espaces de vie sociaux du Pays de Retz C.A.F. de Loire-Atlantique Fédération Animation Rurale 44	Centre Communal d'Action Sociale Association La maison du parc	Association La maison du parc
Budget	Cette action comprend des charges de personnel liées à la coordination du dispositif et à l'organisation des animations.	Une enveloppe de 200 €uros est proposée dans le cadre de ce dispositif.	Aucun budget particulier n'est défini pour cette action
Lieux	Maison des enfants Sites extérieurs	Commune de Chauvé	Mairie de Chauvé (bureau)
Evaluation & Bilan	Pour identifier la réussite de ce projet, il est retenu : - l'implication des familles ; - la réalisation du projet de vacances/loisirs ; - le nombre de bénéficiaires concernés.	Pour identifier la réussite de ce projet, il est retenu : - la réalisation d'une action d'accompagnement ; - la participation des habitants dans l'activité financée.	Pour identifier la réussite de ce projet, il est retenu : - la réalisation d'une action d'écoute ; - la satisfaction des bénéficiaires.

ON SOLIDAIRE "

ccompagnement à la parentalité

Accompagnement à la scolarité	Dispositif - Parentalité	Dispositif - VACAF
Les enfants reprennent les leçons du jour avec des bénévoles pour pouvoir profiter de la vie familiale à la maison.	Les familles ont accès à des ressources, savoirs, expertises en lien avec la parentalité, les partagent et/ou les transmettent aux autres habitants.	Les enfants et adolescents participent à des séjours, quel que soient leurs conditions sociales.
Enfants de 3 ans à 11 ans scolarisés sur la commune de Chauvé	Tous les habitants	Tous les habitants du Pays de retz mais avec un critère de ressources financières, en fonction du quotient familial.
Les lundis, mardis et jeudis, en semaine scolaire et de 16h30 à 18h30, une salariée de l'association et des bénévoles accompagnent les enfants à la relecture de leur leçon du jour. Répartis dans quatre salles de la maison des enfants lors de l'accueil périscolaire, les bénévoles accompagnent 30/40 enfants par soir. Ce service est gratuit pour les enfants déjà inscrits à l'accueil périscolaire (ou adhésion à l'association de 21 € pour les non-adhérents).	Chaque année, un projet "Parentalité" est co-construit avec les habitants, les écoles, les associations de parents d'élève et la commune de Chauvé. Les actions concernent toutes les familles de Chauvé et portent sur différentes thématiques : les comportements violents, l'utilisation des médias, les méthodes éducatives, etc. Celles-ci sont définies collectivement chaque année.	La participation financière des enfants et adolescents aux séjours est importante. Pour les familles ayant un quotient familial en dessous d'un seuil, fixé par la C.A.F. chaque année, l'association agréée ses séjours de manière à ce que les familles bénéficient d'une aide au financement dans le cadre de l'Aide aux Vacances Enfants. Le coût de la facture, pour les familles, est diminué du montant de l'aide. Les familles rencontrent l'association au préalable pour déterminer l'aide financière possible.
Écoles communales Association La maison du parc	Écoles communales Associations de parents d'élèves Commune de Chauvé Association La maison du parc	Association La maison du parc
Les charges comprennent la rémunération de la salariée (5 300 €) et les fournitures pédagogiques.	Les charges comprennent les salaires des professionnels, les prestations, les outils de communcation, les achats de matière première, en fonction du projet de l'année.	Aucun budget particulier n'est défini pour cette action
Maison des enfants	Tous les espaces communaux, en établissement ou en extérieur	Maison des enfants
Pour identifier la réussite de ce projet, il est retenu : - la satisfaction des enfants/parents ; - la progression dans les apprentissages ; - le bien-être enfants/bénévoles.	Pour identifier la réussite de ce projet, il est retenu : - la participation/satisfaction des familles ; - la co-construction des projets/animations.	Pour identifier la réussite de ce projet, il est retenu : - la sollicitation des familles.

" PROMOUVOIR UNE ACTION SOLIDAIRE "

Les habitants s'engagent dans une action citoyenne, pour autrui

	Formation PSC1	Argent de poche	Passeport jeune volontaire
Finalité	Les habitants accèdent à une formation aux premiers secours à proximité de chez eux, devenant le premier maillon d'une chaîne d'intervention à l'échelle communale.	Les adolescents de plus de 16 ans participent à la vie sociale locale en effectuant des chantiers de proximité en faveur de l'intérêt général.	Les adolescents de moins de 16 ans participent à la vie sociale locale en s'impliquant bénévolement dans une structure accueillante (association, service public, commerces, etc.).
Public concerné	Adolescents, adultes et bénévoles intervenant dans des associations communales	Adolescents de plus de 16 ans résidant sur la commune de Chauvé.	Adolescents de moins de 16 ans résidant sur la commune de Chauvé.
Présentation	La formation, d'une durée de huit heures, vise à apporter des savoirs généraux et des techniques en matière de secourisme à dix participants. Les stagiaires doivent terminer leur journée en ayant la capacité de gérer une situation de secours, en attendant l'arrivée des pompiers/SAMU.	La commune de Chauvé et/ou l'association La maison du parc déterminent des missions à réaliser, missions proposées aux adolescents. Les jeunes sont mobilisés sur une demi-journée et, en contre-partie, perçoivent une indemnisation de 15 Euros. Les tâches sont diversifiées (entretien, rangement, nettoyage, etc.) et les jeunes sont accompagnés par un agent technique communal. Celles-ci participent à l'amélioration de la qualité de vie des habitants sur la commune.	Sur proposition d'un jeune ou d'une structure accueillante, une mission de bénévolat est déterminée et préparée avec les personnes (jeunes, parents et structure accueillante). L'action réalisée permet aux adolescents de découvrir un environnement (social, culturel, sportif) et l'intérêt d'oeuvrer pour autrui. La participation du jeune est valorisée par une réduction sur les activités organisées par la maison des jeunes.
Acteur(s) déjà concerné(s)	Association Soins santé Association La maison du parc	Commune de Chauvé (services techniques et administratifs) Maison des jeunes	Maison des jeunes Structures accueillantes
Budget	Une enveloppe de 600 Euros est dédiée à cette action. Elle est gratuite pour les bénévoles engagés dans des associations chavéennes.	Aucun budget particulier n'est défini pour cette action.	Aucun budget particulier n'est défini pour cette action.
Lieux	Salle communale	Tous les espaces communaux, en établissement ou en extérieur	Aucun lieu n'est déterminé à l'avance
Evaluation & Bilan	Pour identifier la réussite de ce projet, il est retenu : - la participation des personnes ; - la satisfaction des stagiaires ; - l'intérêt des associations pour cette action.	Pour identifier la réussite de ce projet, il est retenu : - la participation des jeunes ; - la satisfaction des jeunes/encadrants ; - la réalisation des missions.	Pour identifier la réussite de ce projet, il est retenu : - la participation des jeunes ; - la satisfaction des jeunes/encadrants ; - la réalisation des missions.

" PROMOUVOIR UNE ACTION SOLIDAIRE "

Les habitants partagent leurs savoirs et ressources entre eux

	Système d'échange local
Finalité	Les habitants peuvent échanger des biens, des services, des savoirs, dans une démarche collaborative et sans flux monétaire.
Public concerné	Tous les habitants
Présentation	Un espace/lieu est repéré par les habitants pour pouvoir échanger du matériel, des services, en valorisant les apports des personnes avec une unité d'échange. Les habitants peuvent apporter une contribution sans recevoir une contre-partie directe à leur apport. L'intérêt écologique (mutualisation du matériel) est un intérêt du dispositif. Le déploiement d'un outil de communication facilite la réussite du S.E.L..
Acteur(s) déjà concerné(s)	Commune de Chauvé Association La maison du parc
Budget	Les charges devront être définies lors du lancement du projet mais comprendront la création d'un outil de communication.
Lieux	Commune de chauvé
Evaluation & Bilan	Pour identifier la réussite de ce projet, il est retenu : - la participation/satisfaction des habitants ; - le flux des échanges entre habitant.

ORIENTATION B : "PROMOUVOIR UNE ACTION ECOLOGIQUE"

LES OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

Les objectifs "opérationnels" précisent les intentions définies dans l'orientation choisie. Ils proposent des cadres d'intervention différents mais complémentaires des autres objectifs retenus. La réalisation de ces objectifs doit être identifiable par l'association.

A

Les habitants utilisent des vélos pour se déplacer

Les mobilités douces, moyens de transports moins polluants contribuant à une baisse de émissions de CO2, se développent sur tous les territoires.
Pour découvrir ou re-découvrir ces modes de déplacement, les habitants ont besoin de s'équiper en matériel, d'être en capacité de l'entretenir et maîtriser les règles du code de la route.

Service de réparation de vélo

Savoir rouler à vélo

Formation - Vélo électrique

Évènement / Fête du vélo

B

Les habitants découvrent et connaissent le patrimoine naturel de la commune, sont sensibles à l'environnement

L'impact des activités humaines sur l'environnement est de plus en plus perceptible, il devient donc urgent d'agir concrètement sur chaque territoire pour en limiter les effets.
Les démarches présentées dans ce projet associatif visent à sensibiliser les habitants, vulgariser les discours scientifiques pour qu'il y ait une prise de conscience partagée, identifier et sauvegarder le patrimoine naturel local (taillis, haies, arbres remarquables, mares, etc.).

Création d'un tiers-lieu

Atelier - Fresque du climat

Sorties "Nature en nocturne"

Parcours éducatifs sur la nature

Ateliers jardin/compost/tri sélectif

Inventaire du patrimoine naturel

"PROMOUVOIR UNE ACTION ECOLOGIQUE"

Les habitants utilisent des vélos pour se déplacer			
	Service de réparation de vélo	Savoir rouler à vélo	Formation - Vélo électrique
Finalité	Les habitants ont des vélos fonctionnels et sécurisés pour réaliser leur déplacement.	Les enfants de la commune de Chauvé sont formés chaque année au "Savoir rouler à vélo".	Les habitants de la commune se forment à l'utilisation des vélos électriques.
Public concerné	Tous les habitants	Enfants de 6 ans à 11 ans, inscrits dans les écoles primaires de Chauvé.	Tous les habitants
Présentation	Les habitants peuvent se rendre dans un tiers-lieu, chaque semaine, pour réparer leur vélo. Le matériel nécessaire à la réparation des vélos est mis à leur disposition et une personne "ressource" peut les accompagner dans la réparation. Le local est ouvert une demi-journée par semaine.	Les enfants participent à une formation de 10 heures pour devenir autonome à vélo, pratiquer une activité physique et se déplacer de manière écologique. Organisées sur le temps scolaire, les sessions de formation sont mis en œuvre par un professionnel, accompagné des professeurs des écoles, en trois étapes : - savoir pédaler, tourner, freiner ; - savoir circuler, rouler en groupe, connaître les panneaux du code de la route ; - savoir rouler à vélo, circuler en situation réelle.	Les habitants peuvent se rendre dans un tiers-lieu, chaque semaine, pour découvrir le fonctionnement des vélos électriques. Le professionnel accompagne les habitants dans la découverte du vélo électrique et peut les conseiller sur les dispositifs de financements, les locations de vélos. Le local est ouvert une demi-journée par semaine.
Acteur(s) déjà concerné(s)	Commune de chauvé Association La maison du parc	Commune de chauvé et écoles primaires Communauté d'Agglomération - Service mobilité Association La maison du parc	Commune de chauvé Communauté d'Agglomération - Service mobilité Association La maison du parc
Budget	Les charges devront être définies lors du lancement du projet mais concerneraient essentiellement la rémunération du professionnel.	Les charges comprendraient la rémunération du salarié pour organiser et animer les sessions de formation.	Les charges devront être définies lors du lancement du projet mais concerneraient essentiellement la rémunération du professionnel.
Lieux	Tiers-lieu à Chauvé	Complexe sportif du pinier et routes Complexe scolaire	Tiers-lieu à Chauvé
Evaluation & Bilan	Pour identifier la réussite de ce projet, il est retenu : - la participation/satisfaction des habitants ; - le nombre de réparations réalisées.	Pour identifier la réussite de ce projet, il est retenu : - la réalisation des sessions de formation ; - la satisfaction des enfants/partenaires.	Pour identifier la réussite de ce projet, il est retenu : - la participation/satisfaction des habitants ; - le nombre de formations réalisées.



Évènement / Fête du vélo

Les habitants découvrent les différentes pratiques du vélo (sportives, loisirs, familiales) lors d'une manifestation.

Tous les habitants

Les habitants sont sensibilisés aux différentes utilisations du vélo lors d'une animation locale. Ce temps fort associe les acteurs de la filière du "cycle".

Commune de chavé

Communauté d'Agglomération - Service mobilité

Association La maison du parc et autres acteurs ressources

Les charges devront être définies lors du lancement du projet.

Commune de chavé

Pour identifier la réussite de ce projet, il est retenu :
- la participation/satisfaction des habitants.

"PROMOUVOIR UNE ACTION

Les habitants découvrent et connaissent le patrimoine naturel d			
	Création d'un tiers-lieu	Atelier - Fresque du climat	Sorties "Nature en nocturne"
Finalité	Les habitants se retrouvent dans un espace dédié au vivant et aux pratiques écologiques, pour échanger des savoirs et faire ensemble.	Les habitants participent à un atelier scientifique, collaboratif et créatif conçu pour sensibiliser de façon ludique au changement climatique.	Les habitants découvrent une autre facette de leur environnement et paysage chavéen.
Public concerné	Tous les habitants	Adolescents et adultes	Adolescents et adultes
Présentation	Un espace/lieu est repéré par les habitants pour partager des connaissances et savoirs, des pratiques amateurs ou professionnelles. Cet espace collaboratif peut être à l'initiative de créations (mare, taillis, verger, construction d'abris pour les animaux), de circuits courts de consommation (produits locaux issus de l'agriculture biologique), voire de productions (fruits, légumes).	Cet atelier, d'une durée de 3h30, est un outil pour comprendre les enjeux climatiques. Chaque atelier comprend 15 participants. Les participants, avec des supports photographiques, comprennent les relations causes/conséquences qui impactent l'environnement. Un deuxième support vulgarise les attentes de la COP 21, notamment les objectifs sur les émissions de gaz à effet de serre.	Les sorties nocturnes sont organisées à la tombée de la nuit. Les participants se réunissent sur la commune et un bénévole assure le déroulement de la balade (itinéraire et connaissances de l'environnement). Les participants peuvent partager leur connaissance de la nature.
Acteur(s) déjà concerné(s)	Commune de Chavé Association - La maison du parc	Association Campus fertile Association - La maison du parc	Association - La maison du parc
Budget	Les charges concernent l'investissement (bâti) et les charges de personnel pour déployer les actions.	Les charges concernent la formation et la rémunération du professionnel (Fresque du climat) et l'intervention de l'association Campus Fertile.	Aucun budget particulier n'est défini pour cette action.
Lieux	Commune de Chavé	Maison des enfants	Commune de Chavé
Evaluation & Bilan	Pour identifier la réussite de ce projet, il est retenu : - la participation des habitants ; - l'implication des habitants comme acteur du tiers-lieu.	Pour identifier la réussite de ce projet, il est retenu : - la participation des habitants ; - la satisfaction des habitants.	Pour identifier la réussite de ce projet, il est retenu : - la participation des habitants ; - la satisfaction des habitants.

N ECOLOGIQUE"

e la commune, sont sensibles à l'environnement

Parcours éducatifs sur la nature	Ateliers jardin/compost/tri sélectif	Inventaire du patrimoine naturel
Les habitants déambulent dans le parc municipal et prennent connaissance de la faune et de la flore locales, sur des panneaux.	Les habitants découvrent et se forment aux gestes et pratiques respectueuses du vivant.	Les habitants participent à l'inventaire du patrimoine naturel chauvéen.
Tous les habitants	Tous les habitants	Tous les habitants
Les espèces arboricoles, florales et animales ont été repérées en amont dans le parc municipal. Des panneaux ont été réalisés pour présenter ces espèces et sensibiliser les habitants à leur cadre de vie. Ces panneaux invitent à la déambulation, pour découvrir les différents milieux (mare, bosquet, prairie, etc).	Des ateliers sont menés dans un tiers-lieu par un professionnel. Des formations et des temps d'informations sont mis en œuvre auprès des différents publics (enfant ; adolescent ; adulte) pour valoriser les bonnes pratiques écologiques. Ce lieu ressource est également un partage de savoirs entre habitants, laboratoire communal.	Le recensement du patrimoine naturel permet de repérer sur la commune les mares, les chemins creux, les taillis et les zones humides. Cette cartographie permet de valoriser la richesse du vivant sur le territoire et peut être un préalable à leur protection.
Commune de Chauvé Association - La maison du parc	Commune de Chauvé Acteurs "ressource" Association - La maison du parc	Commune de Chauvé Association - La maison du parc
Les charges concernent la collecte des données, l'élaboration des panneaux d'affichage et la rémunération du personnel.	Les charges comprennent la rémunération du personnel et l'achat d'équipements.	Les charges comprennent la rémunération du personnel.
Parc municipal de Chauvé.	Tiers-lieu à Chauvé	Commune de Chauvé
Pour identifier la réussite de ce projet, il est retenu : - la réalisation de panneaux d'affichage ; - l'intérêt porté par les habitants aux panneaux.	Pour identifier la réussite de ce projet, il est retenu : - la participation des habitants ; - le changement des gestes et pratiques des habitants.	Pour identifier la réussite de ce projet, il est retenu : - la participation des habitants ; - la réalisation de l'inventaire.

ORIENTATION C : "PROMOUVOIR UNE ACTION CULTURELLE"

LES OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

Les objectifs "opérationnels" précisent les intentions définies dans l'orientation choisie. Ils proposent des cadres d'intervention différents mais complémentaires des autres objectifs retenus. La réalisation de ces objectifs doit être identifiable par l'association.

A Les habitants participent à des activités de loisirs

La participation des habitants à des activités de loisirs est vecteur de mixité sociale, contribue à la création de liens sociaux et à l'émancipation des personnes.
La transmission de savoirs entre habitants est également présente dans les actions présentées.

Cours de couture

Rencontre couture

Atelier - Tricot pour enfants

Cours d'œnologie

Club photo

Atelier d'anglais

B Les habitants accèdent aux spectacles vivants de proximité

Les confinements et couvre-feux, pendant l'épidémie de Covid-19, ont fragilisé toutes les initiatives culturelles visant à réunir des personnes dans l'espace public. À la sortie de cette crise sanitaire, la reprise d'une vie animée par des temps culturels a rappelé avec force l'intérêt de profiter des spectacles vivants de proximité, en salle ou en extérieur, pour vivre ensemble sur un territoire.

Dispositif - Action solidaire

Dispositif - Saison solidaire

C Les habitants réalisent des pratiques sportives diversifiées

Depuis plusieurs années, la communauté scientifique alerte les pouvoirs publics sur les risques encourus par une population qui sur-consomme des écrans et pratique moins ou pas de sport. Cette inactivité physique, repérée dès le plus jeune âge, doit impliquer l'action de tous les acteurs socio-éducatifs, sportifs, médicaux pour en atténuer les effets.

Cours de pilates

Cours de yoga

ChauVélo

Transport aux sports & Triolet de retz

Nouvelles pratiques sportives

D Les habitants se retrouvent dans une diversité de propositions culturelles

Les pratiques culturelles participent pleinement à l'épanouissement des individus, elles garantissent la démocratisation de l'accès à l'art et à la culture.
De multiples acteurs associatifs ou communaux proposent des actions culturelles aux habitants. Les actions repérées dans cet objectif ont pour intérêt d'apporter une diversité supplémentaire et complémentaire à ce qui est déjà réalisé.

L'été au parc

10 jours du jeu

Chauvé ciné mômes

Balade contée et gourmande

Atelier de lecture - Mini lecteurs

Cinéma en plein air

"PROMOUVOIR UNE ACTION CULTURELLE"				
Les habitants participent à des activités de loisirs				
	Cours de couture	Rencontre couture	Atelier - Tricot pour enfants	Cours d'œnologie
Finalité	Les habitants peuvent s'initier à la couture, pour réparer/concevoir des vêtements, pour mettre en valeur son imaginaire et favoriser un échange de savoirs entre les membres d'une famille.	Les habitants peuvent se réunir pour échanger entre passionnés de couture, pour s'entraider et développer une autonomie dans cette pratique de création.	Les enfants peuvent s'initier à la couture et réaliser des projets créatifs.	Les habitants découvrent les principes de dégustation des vins.
Public concerné	Adolescents et adultes	Adolescents et adultes	Enfants de sept ans à dix ans	Tous les adultes
Présentation	Les cours de couture se déroulent à raison d'une séance de deux heures tous les quinze jours. Cet atelier est ouvert à 6 participants. L'intervenante professionnelle apporte tous les supports pédagogiques pour que les participants puissent évoluer tout au long des séances. Les tissus sont apportés par les participants, leur permettant de concevoir des ouvrages personnalisés.	Les rencontres couture se déroulent à raison d'une séance de deux heures tous les quinze jours (en décalage avec les cours de couture). Ce format est ouvert à 12 participants. Les personnes utilisent leur matériel et se retrouvent dans une salle communale mise à leur disposition. Cet espace de convivialité est co-organisé avec et par tous les participants.	Les ateliers de tricot ont lieu les mardis soirs en semaine scolaire, de 16h30 à 17h30, pour un groupe de 6 enfants. Les cours sont animés par une bénévole et sont répartis en cycle entre les périodes de vacances. Le matériel est mis à disposition des enfants mais ils peuvent venir avec leurs effets personnels.	Les cours d'œnologie, d'une durée de 2 heures, sont organisés tout au long de l'année (environ dix propositions) par un sommelier, habitant la commune de Chauvé. Les séances permettent la découverte du monde viticole et l'apprentissage des principes d'une dégustation raisonnée.
Acteur(s) déjà concerné(s)	Association La maison du parc Prestataire	Association La maison du parc	Association La maison du parc	Association La maison du parc
Budget	Les charges de cette action comportent le salaire de la professionnelle, financé partiellement par les inscriptions des adhérents.	Aucun budget particulier n'est défini pour cette action	Une participation de 2 Euros est demandée aux familles pour l'année. Cette action ne comporte pas de coût significatif.	L'association prend en charge un forfait de 20 Euros par personne pour le cours "découverte". Les autres séances sont à la charge des participants.
Lieux	Salle communale (Maison des jeunes)	Salle communale (Killala)	Salle communale (Maison des jeunes)	Maison des enfants
Evaluation & Bilan	Pour identifier la réussite de ce projet, il est retenu : - la satisfaction des personnes ; - la participation des personnes ; - la réalisation d'ouvrages.	Pour identifier la réussite de ce projet, il est retenu : - la satisfaction des personnes ; - la gestion autonome des personnes.	Pour identifier la réussite de ce projet, il est retenu : - la satisfaction des enfants ; - la réalisation d'ouvrages.	Pour identifier la réussite de ce projet, il est retenu : - la satisfaction des personnes ; - la participation des personnes.



Club photo	Atelier d'anglais
Les habitants partagent le plaisir de l'univers photographique, entre passionnés.	Les enfants peuvent pratiquer l'anglais dans un cadre ludique et convivial.
Tous les habitants	Enfants de sept ans à dix ans
Selon un rythme non défini, les habitants passionnés par la photographie se réunissent à la maison des enfants. Des sorties et des projets communs sont organisés : exposition, visite à l'extérieur, etc. Une imprimante dédiée aux impressions des photos permet de matérialiser les projets réalisés par les habitants. Des initiations pourront être proposées pour les jeunes de la commune.	Les ateliers d'anglais ont lieu les lundis soirs en semaine scolaire, de 16h30 à 17h30, pour un groupe de 6 enfants. Les cours sont animés par une professionnelle et sont répartis en cycle entre les périodes de vacances.
Association La maison du parc	Association La maison du parc
Une participation de 50 Euros est demandée aux personnes pour assurer l'achat de l'imprimante et le coût des impressions.	Une participation de 5 Euros par séance est demandée aux familles. Les charges de cette action comportent le salaire de la professionnelle.
Maison des enfants	Salle communale (Maison des jeunes)
Pour identifier la réussite de ce projet, il est retenu : - la satisfaction des personnes ; - la réalisation de projets photographiques.	Pour identifier la réussite de ce projet, il est retenu : - la satisfaction des enfants ; - la progression dans l'utilisation de la langue.

"PROMOUVOIR UNE ACTION CULTURELLE"

Les habitants accèdent aux spectacles vivants de proximité

	Dispositif - Action solidaire	Dispositif - Saison solidaire
Finalité	Les habitants accèdent à une offre culturelle locale, quelque soient leurs ressources.	Les habitants dits "éloignés" du spectacle vivant découvrent des propositions culturelles.
Public concerné	Tous les publics, avec des critères de ressources financières ou critères sociaux	Habitants considérés comme "éloignés" du spectacle vivant
Présentation	Les acteurs du spectacle vivant sollicitent l'association pour faciliter la participation des habitants à leurs évènements. Des tarifs préférentiels, places prépayées ou autres dispositions sont définis en amont pour être proposés aux habitants.	Les habitants, repérés par les acteurs sociaux de proximité, bénéficient de places sélectionnées dans les saisons culturelles du Pays de retz. Cette action est coordonnée par le collectif Spectacle en retz.
Acteur(s) déjà concerné(s)	Acteurs culturels locaux Association La maison du parc	Collectif Spectacle en retz Acteurs culturels locaux Association La maison du parc
Budget	Aucune enveloppe spécifique n'est définie sur ce dispositif.	Aucune enveloppe spécifique n'est définie sur ce dispositif.
Lieux	Aucun lieu n'est déterminé à l'avance	Aucun lieu n'est déterminé à l'avance
Evaluation & Bilan	Pour identifier la réussite de ce projet, il est retenu : - la sollicitation des habitants ; - la participation des habitants.	Pour identifier la réussite de ce projet, il est retenu : - la sollicitation des habitants ; - la participation des habitants.

"PROMOUVOIR UNE ACTION CULTURELLE"

Les habitants réalisent des pratiques sportives diversifiées			
	Cours de pilates	Cours de yoga	ChauVélo
Finalité	Les habitants pratiquent une activité physique et sportive visant un assouplissement articulaire, une amélioration de la posture, un développement des muscles profonds.	Les habitants pratiquent une activité physique basée sur l'équilibre entre le corps et l'esprit, pour s'accomplir et se détacher de la pressurisation du temps inhérente à nos nouveaux modes de vie.	Les habitants découvrent l'histoire de la commune et les chemins communaux pour se balader, dans un format ludique et/ou sportif.
Public concerné	Adolescents et adultes	Adolescents et adultes	Adolescents et adultes
Présentation	Les cours de Pilates ont lieu les lundis matins en semaine scolaire, soit 3 séances de 45 minutes par matinée. Les ateliers peuvent accueillir 5 participants. Un intervenant professionnel met en oeuvre les séances.	Les cours de Yoga ont lieu deux fois par semaine, à raison d'1h30 par séance (cycle scolaire). Les ateliers peuvent accueillir 40 participants. L'intervenante professionnelle accompagne les habitants dans la découverte de la pratique du yoga, qu'ils soient novices ou expérimentés.	Un parcours, réalisable à vélo, a été balisé sur la commune avec un départ dans le coeur de bourg et une arrivée devant la médiathèque. Des énigmes présentant quelques informations historiques sur la commune permettent aux participants de progresser dans la balade et découvrir la campagne chavéenne. Les réponses aux énigmes permettent de découvrir l'ancienne dénomination de la commune.
Acteur(s) déjà concerné(s)	Association La maison du parc	Association La maison du parc	Commerces, services et associations de Chauvé (énigmes sur les vitrines) Association La maison du parc
Budget	Les charges de cette action comportent le salaire du professionnel, financé par les inscriptions des adhérents.	Les charges de cette action comportent le salaire de la professionnelle, financé par les inscriptions des adhérents.	Les charges de cette action comportent la rémunération des salariés pour mettre à jour et entretenir le parcours ainsi que le coût du matériel.
Lieux	Salle communale (Salle de l'éclair)	Salle communale (Killala)	Commune de chavé
Evaluation & Bilan	Pour identifier la réussite de ce projet, il est retenu : - la satisfaction des personnes ; - la participation des personnes.	Pour identifier la réussite de ce projet, il est retenu : - la satisfaction des personnes ; - la participation des personnes.	Pour identifier la réussite de ce projet, il est retenu : - la satisfaction des personnes ; - la participation des personnes.



Transport aux sports & Triolet de retz	Nouvelles pratiques sportives
Les enfants bénéficient d'un mode de garde leur permettant de pratiquer une activité sportive et/ou musicale.	Les habitants pratiquent une activité physique et sportive.
Enfants	Tous les habitants
Les mardis soirs et mercredis, en semaine scolaire, l'association emmène les enfants inscrits à des activités associatives ou départementales avec le minibus communal. Les activités sont réalisées sur Chauvé. La commune de Chauvé participant au financement de l'association Le triolet de retz, la Maison du parc emmène exceptionnellement les enfants aux activités musicales sur la commune de Chaumes en retz.	En complément des activités déjà proposées sur la commune, les habitants découvrent de nouvelles activités physiques et sportives. Celles-ci sont mises en œuvre par un éducateur sportif professionnel. La pratique de loisirs positionne l'activité sur l'intérêt de la découverte et de l'accomplissement de la personne.
Associations sportives et musicales Commune de Chauvé Association La maison du parc	Associations sportives Commune de Chauvé Association La maison du parc
Les charges de cette action comportent la rémunération des salariés pour emmener et aller chercher les enfants. Une participation de 2 €uros est demandée aux familles.	Les charges de cette action comportent la rémunération de l'éducateur sportif, financées par le coût des adhésions.
Complexe sportif de Chauvé Triolet de retz	Complexe sportif de Chauvé Commune de Chauvé
Pour identifier la réussite de ce projet, il est retenu : - la satisfaction des familles ; - le nombre de transports réalisés.	Pour identifier la réussite de ce projet, il est retenu : - la mise en place de nouvelles activités physiques et sportives ; - la participation/satisfaction des inscrits.

"PROMOUVOIR UNE ACTION CULTURELLE"

	Les habitants se retrouvent dans une diversité d'activités		
	L'été au parc	10 jours du jeu	Chauvé ciné mômes
Finalité	Les habitants profitent de spectacles vivants familiaux, pour découvrir des activités en extérieur, ludiques, musicales, artistiques et culturelles.	Les habitants découvrent les différentes pratiques autour de jeu.	Les habitants découvrent des court-métrages, profitent d'une offre culturelle cinématographique. Les enfants qui ne partent pas en vacances bénéficient d'une activité culturelle gratuite.
Public concerné	Tous les habitants	Tous les habitants	Prioritairement, les enfants et les adolescents de la commune. Tous les habitants en fonction des places disponibles.
Présentation	L'été au parc propose des temps animés et gratuits le dernier vendredi de l'année scolaire et les trois jeudis du mois de juillet. Installées dans le parc municipal, les animations se déroulent de 16h00 à 22h00 et comprennent des temps de convivialité (restauration). Des jeux et des activités de plein air sont proposées aux habitants. Les adolescents participent à l'organisation des soirées avec la maison des jeunes.	Réparties sur 10 jours et sur plusieurs communes du Pays de retz, les animations invitent à la découverte des jeux lors de journées et soirée, en semaine et en week-end. Les séance sont gratuites.	Lors d'une période de vacances scolaires, cinq séances de cinéma sont proposées aux enfants, adolescents et leurs parents. Un goûter est proposé après chaque séance pour mettre en avant la convivialité de cet évènement familial. Les court-métrages sont sélectionnés par un collectif bénévoles/salariés et les séances durent entre une heure et deux heures. Les films sont ensuite mis à la disposition des habitants à la médiathèque.
Acteur(s) déjà concerné(s)	Médiathèque communale Association La maison du parc (maison des jeunes)	Espace de vie sociaux du Pays de retz Médiathèque communale Association La maison du parc	Médiathèque communale Association La maison du parc Associations locales (parents d'élève)
Budget	Cette action comprend des charges de personnel liées à la préparation et à l'organisation des animations, des cachets artistiques et des achats d'équipement / matière première.	Les charges comprennent la rémunération du personnel et la communication nécessaire à la promotion des actions proposées.	Ce festival est financé partiellement par des dons (entreprises locales et associations de parents d'élève), pour un coût global de 1 300 Euros.
Lieux	Parc municipal de Chauvé	Médiathèque de Chauvé Maison des enfants / Maison des jeunes	Théâtre communal
Evaluation & Bilan	Pour identifier la réussite de ce projet, il est retenu : - la satisfaction des habitants ; - la participation des habitants (fréquentation).	Pour identifier la réussite de ce projet, il est retenu : - la satisfaction des habitants ; - la participation des habitants.	Pour identifier la réussite de ce projet, il est retenu : - la satisfaction des enfants/habitants ; - la participation des habitants (fréquentation).

N CULTURELLE"

té de propositions culturelles

Balade contée et gourmande	Atelier de lecture - Mini lecteurs	Cinéma en plein air
Les habitants découvrent des circuits pédestres communaux et des produits alimentaires locaux tout en profitant des lectures de conte.	Les enfants accueillis à la micro crèche se familiarisent avec le support littéraire et participent à des lectures enfantines.	Les habitants découvrent des œuvres cinématographiques familiales dans le parc de Chauvé.
Tous les habitants	Les enfants de moins de trois ans accueillis à la micro crèche et chez les assistantes maternelles	Tous les habitants
Organisée sur une demi-journée, cette balade commence à l'association liâne et emmène 30 participants sur les chemins environnants, accompagnés d'une calèche. Des lectures de conte permettent aux enfants comme aux aînés de se reposer lors de cette promenade. Cette animation se termine par la découverte de produits alimentaires locaux.	Chaque mois, les enfants se rencontrent à la micro crèche ou à la médiathèque (alternance) pour des lectures enfantines.	En complément du festival Chauvé ciné-mômes, les habitants peuvent découvrir un/des films, en extérieur. Les films sont projetés en soirée, dans le parc municipal.
Association Liâne Médiathèque communale Association La maison du parc	Médiathèque communale Assistantes maternelles Maison des p'tits loups	Association La maison du parc Partenariat à construire
Les charges comprennent la rémunération du personnel sur la journée et les fournitures alimentaires.	Aucun budget particulier n'est défini pour cette action	Les charges comprennent la rémunération du personnel pour organiser la communication et la soirée, les droits de diffusion ainsi que la location du matériel.
Association liâne et chemins communaux	Médiathèque de Chauvé Maison des p'tits loups	Parc municipal de Chauvé
Pour identifier la réussite de ce projet, il est retenu : - la satisfaction des habitants ; - la participation des habitants.	Pour identifier la réussite de ce projet, il est retenu : - l'implication des acteurs éducatifs ; - la participation des enfants aux lectures.	Pour identifier la réussite de ce projet, il est retenu : - la satisfaction des habitants ; - la participation des habitants.

ORIENTATION D : "PROMOUVOIR UNE ACTION DE PROXIMITÉ"

LES OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

Les objectifs "opérationnels" précisent les intentions définies dans l'orientation choisie. Ils proposent des cadres d'intervention différents mais complémentaires des autres objectifs retenus. La réalisation de ces objectifs doit être identifiable par l'association.

A Les habitants sont accompagnés dans la réalisation de leurs démarches administratives

L'émergence et le développement des outils numériques ont conduit les administrations à systématiser le recours à l'informatisation des données par les usagers, les habitants. Cette évolution rapide a généré une fracture numérique, sociale, en précarisant les personnes ne maîtrisant pas la manipulation des ordinateurs, logiciels, etc. À la fragilisation des parcours individuels s'est également ajoutée une diminution de l'accessibilité des services publics de proximité. Par conséquent, la mise en oeuvre de permanences administratives, numériques et sociales et la présence d'un conseiller numérique sont une des réponses aux problématiques rencontrées par les habitants.

Permanence admin., num. et soc.

Conseiller numérique

B Les habitants rencontrent des acteurs éducatifs de la petite enfance sur la commune

La vie familiale est constituée de nombreuses étapes qui structurent la vie d'un enfant, d'un ou des parents, d'une fratrie. Si l'association souhaite accompagner la parentalité dans l'orientation "solidarité", il est également important que chaque famille puisse rencontrer différents acteurs éducatifs présents sur la commune.

Dispositif - LAEP

Passerelles - Crèche/écoles

C Les habitants identifient un espace pour se rencontrer et partager des moments de convivialité

La rencontre des habitants se réalise dans l'espace privé, dans l'espace public, lors de manifestations, lors de rencontres informelles. Toutefois, au regard des projets identifiés par l'association, le maintien de services déjà existants et la création d'un tiers-lieu paraissent importants pour structurer la réalisation des actions, toutes orientations confondues : accueil des publics avec des besoins de mode de garde, vente de produits bio et locaux, animations "nature", ferme pédagogique, plantations d'arbres fruitiers, formations de jardinage, espace de convivialité café/co-working, rencontres intergénérationnelles, réparation des vélos, lieu d'échange de matériels, etc.

Création d'un tiers-lieu

Accueil collectif de mineurs

"PROMOUVOIR UNE ACTION DE PROXIMITE"

Les habitants sont accompagnés dans la réalisation de leurs démarches administratives

	Permanence admin., num. et soc.	Conseiller numérique
Finalité	Les habitants sont accompagnés dans la réalisation de leurs démarches administratives, numériques et sociales.	Les habitants sont accompagnés dans la réalisation de leurs démarches administratives, numériques et sociales.
Public concerné	Tous les publics	Tous les publics
Présentation	Les permanences proposent un accompagnement individualisé à la rédaction d'écrits administratifs, à l'initiation d'outils informatiques et à l'orientation vers des acteurs de la vie sociale. Ce dispositif vient en soutien des habitants pour qu'ils puissent trouver des lieux ressources afin d'exercer leur droit. Les permanences ont lieu les mercredis matins en semaine scolaire, de 10h00 à 12h00 et à la mairie de Chauvé. Les habitants peuvent également prendre des rendez-vous en dehors de ces créneaux auprès de l'association.	Les permanences du conseiller numérique ont lieu les jeudis, de 09h30 à 12h30, et complètent celles réalisées le mercredi matin. Elles reprennent un format identique aux autres permanences mais peuvent également comprendre des temps de formation : utilisation des outils numériques, réalisation de courriers, etc. Le professionnel intervient dans différentes communes, est embauché par l'association Arthon Animation Rurale et mis à la disposition de l'association La maison du parc (déplacements à domicile possible).
Acteur(s) déjà concerné(s)	Mairie de Chauvé Association La maison du parc	Mairie de Chauvé Association Arthon Animation Rurale Association La maison du parc
Budget	Cette action comprend des charges de personnel liées à l'accueil et à l'accompagnement des habitants (5 000 Euros)	Cette action comprend les charges de personnel du conseiller numérique et faisant l'objet d'une prise en charge partielle de l'État.
Lieux	Mairie de Chauvé (bureau) Maison des enfants	Mairie de Chauvé (bureau)
Evaluation & Bilan	Pour identifier la réussite de ce projet, il est retenu : - la participation des habitants ; - la satisfaction des personnes accueillies ; - le nombre de solutions apportées aux habitants.	Pour identifier la réussite de ce projet, il est retenu : - la participation des habitants ; - la satisfaction des personnes accueillies ; - le nombre de solutions apportées aux habitants.

"PROMOUVOIR UNE ACTION DE PROXIMITE"

Les habitants rencontrent des acteurs éducatifs de la petite enfance sur la commune

	Dispositif - LAEP	Passerelles - Crèche/écoles
Finalité	Les familles, parents et enfants de 0 à 3 ans, sont accueillis dans un espace ludique, lieu d'écoute et d'attention mutuelle sans visée thérapeutique, pour sortir de l'isolement et favoriser la mixité sociale.	Les familles, parents et enfants de 0 à 3 ans, découvrent les lieux de vie scolaires (écoles, accueil périscolaire et restaurant scolaire) pour préparer l'entrée en école primaire.
Public concerné	Parent(s) et enfant (s) âgés entre 0 et 3 ans.	Enfant (s) âgés entre 2 et 3 ans.
Présentation	Le L.A.E.P. est un projet partenarial et itinérant à l'échelle de 14 communes. L'équipe d'accueillante, composée de professionnelles et de bénévoles, se retrouve dans un établissement différent tous les samedis matins. Les séquences durent deux heures et favorisent l'échange et la socialisation des participants. Des analyses de pratique et des réunions de fonctionnement assurent une dynamique collective pour les différents intervenants.	Les enfants accueillis à la micro crèche, dont la famille réside sur la commune de Chauvé, s'inscrivent auprès des écoles de la commune. Sur le temps d'accueil à la micro crèche, les professionnels accompagnent les enfants dans les espaces liés à leur scolarité. Les enfants peuvent se familiariser avec les différents lieux de vie, créer des premiers repères.
Acteur(s) déjà concerné(s)	Associations socioculturelles du territoire Communauté d'Agglomération - Service P.enfance Puéricultrices du Conseil Départemental	Écoles primaires de Chauvé Association La maison du parc
Budget	Parent(s) et enfant (s) âgés entre 0 et 3 ans.	Enfant (s) âgés entre 2 et 3 ans.
Lieux	Établissements d'accueil de jeunes enfants (Micro crèche des p'tits loups)	Écoles primaires de Chauvé Maison des enfants Restaurant scolaire
Evaluation & Bilan	Pour identifier la réussite de ce projet, il est retenu : - la participation des habitants ; - la satisfaction des personnes accueillies ; - l'analyse des accueillantes sur leur pratique.	Pour identifier la réussite de ce projet, il est retenu : - la participation des enfants ; - l'implication des écoles.

"PROMOUVOIR UNE ACTION DE PROXIMITE"

Les habitants identifient un espace pour se rencontrer et partager des moments de convivialité

	Création d'un tiers-lieu	Accueil collectif de mineurs
Finalité	Les habitants se retrouvent dans un espace dédié au vivant et aux pratiques écologiques, aux échanges de savoirs, de biens, de services,.	Les habitants bénéficient de mode de garde pour leurs enfants et d'animations socioculturelles pour les enfants/adolescents : micro crèche, accueil périscolaire, accueil extrascolaire, maison des jeunes, séjours.
Public concerné	Tous les habitants	Jeunes enfants, enfants et adolescents.
Présentation	Un espace/lieu est repéré par les habitants pour partager des connaissances et savoirs, des pratiques amateurs ou professionnelles. Cet espace collaboratif peut être à l'initiative de créations, de circuits courts de consommation, de production, d'entraide, de formations et/ou d'informations. Cet espace est conçu pour accueillir tous les publics. Un principe de co-working pourrait renforcer la rencontre entre les habitants.	Les bébés, enfants et adolescents de la commune bénéficient de différents modes d'accueils adaptés à leurs besoins et aux rythmes familiaux, permettant à leurs parents de concilier vie personnelle et vie professionnelle. Les services éducatifs s'intègrent dans un contexte partenarial pour apporter des réponses de qualité aux besoins des mineurs, en favorisant l'épanouissement des personnes accueillies.
Acteur(s) déjà concerné(s)	Commune de Chauvé Association - La maison du parc	Écoles de Chauvé Commune de Chauvé Communauté d'Agglomération - Service PEEJ Association - La maison du parc
Budget	Les charges concernent l'investissement (bâti) et les charges de personnel pour déployer les actions.	Les services comprennent toutes les charges et tous les produits inhérents à l'accueil des mineurs : alimentation, matériel pédagogique, transports, charges de personnels...
Lieux	Commune de Chauvé	Maison des p'tits loups Maison des enfants Maison des jeunes
Evaluation & Bilan	Pour identifier la réussite de ce projet, il est retenu : - la participation des habitants ; - l'implication des habitants comme acteur du tiers-lieu.	Pour identifier la réussite de ce projet, il est retenu : - la satisfaction des habitants ; - la fréquentation des services.

VI. LES MODALITÉS DE LA GOUVERNANCE DU PROJET

Le Conseil d'administration

Le Conseil d'Administration a pour rôle de préparer et de mettre en œuvre les décisions de l'Assemblée Générale. Il a notamment pour fonction de fixer les grandes orientations de l'association et de veiller à leur exécution. Il décide du plan d'action et du budget prévisionnel associé, arrête les actions précises en cours d'année en respectant les lignes budgétaires prévisionnelles.

La référence « Espace vie sociale »

La référence « Espace de vie sociale » permet le suivi de l'agrément porté par l'association, co-construit avec la commune de Chauvé et financé par la C.A.F..

Dans ce cadre, les référents participent au Comité d'Animation de la Vie Sociale, groupe de travail qui regroupe les acteurs socio-éducatifs du territoire et acteurs de la vie locale.

Elles représentent également l'association lors du Comité de coordination, organe réunissant les trois partenaires signataires de la convention tripartite : commune de Chauvé, C.A.F. de Loire-Atlantique et La maison du parc.

Cette référence est réalisée par deux administrateurs.

Le conseil de coordination « Espace de vie sociale »

Ce comité a pour objet de partager les éléments d'élaboration et de mise en œuvre concertée du projet social de l'EVS. Il se réunit à minima deux fois par an.

Ce comité de coordination est composé :

- ✱ de représentants de l'association La Maison du parc ;
- ✱ de représentants de la Ville de Chauvé ;
- ✱ de représentants de la Caisse d'Allocations Familiales de Loire-Atlantique.

Ce comité est techniquement organisé par l'association qui propose un ordre du jour et en assure les comptes rendus, avec une validation préalable par la ville et la Caf.

Chaque membre du comité de coordination peut solliciter l'association pour l'organisation d'une rencontre.

Sont notamment abordés :

- ✱ les attendus de la ville vis-à-vis de l'association ;
- ✱ le partage des éléments du projet social porté par l'association ;
- ✱ les éléments de bilan annuel ainsi que les perspectives d'actions qui en découlent ;
- ✱ les moyens financiers affectés à la conduite du projet social.

Le comité d'animation de la vie sociale

Cette instance consultative est ouverte à tous les habitants et acteurs locaux intéressés par l'animation de la vie communale. La Ville, en tant que partenaire de la convention cadre, est conviée à chacune de ses séances.

Elle se réunit à minima quatre fois par an et invite les participants à définir les futurs projets socioculturels, portés par l'agrément E.V.S., dans le respect des quatre orientations définies dans le projet associatif.

Ce comité est techniquement organisé par l'association qui propose un ordre du jour et en assure les comptes rendus.

VII. LES MOYENS INTERNES ET PARTENARIAUX

Les orientations du projet associatif font appel à de multiples ressources qui contribuent directement ou indirectement à la réalisation des actions.

Les ressources humaines

Depuis 2018, l'association a structuré son organisation autour de quatre secteurs : la petite enfance, l'enfance, la jeunesse et adulte/famille. Pour accompagner le développement des activités financées par l'agrément Espace de vie sociale, six fonctions ont été sollicitées :

- ✖ l'administration de l'association, sous la responsabilité du Président du conseil d'administration et avec la mise en place d'une référence exercée par deux administrateurs ;
- ✖ les bénévoles, qui interviennent dans la réalisation d'actions en faveur des habitants ;
- ✖ la direction (gestion administrative de l'agrément – comité de coordination) ;
- ✖ la coordination (gestion et déploiement des projets et activités – comité d'animation de la vie sociale) ;
- ✖ la communication (réalisation des plaquettes, flyers, affiches, etc.) ;
- ✖ la comptabilité (enregistrement des pièces comptables, paiements des fournisseurs, etc).

Pour les prochains exercices budgétaires, une évolution significative des ressources humaines sera présentée, avec un temps de travail plus conséquent sur la fonction de coordination et de communication.

Les ressources économiques

Le projet associatif 2024/2027 intègre plusieurs ressources financières visant un équilibre budgétaire.

La commune de Chauvé, dans le cadre de la convention pluriannuelle, engagerait une subvention estimée à 10 000 Euros par an.

La Caisse d'Allocations Familiales de Loire-Atlantique, dans le cadre des prestations de service et des fonds locaux, engagerait des fonds estimés à 29 600 Euros.

Les adhérents, dans le cadre des activités et ateliers organisés par l'association, contribuent à hauteur de 7 000 Euros.

Des appels à projet ponctuels peuvent renforcer les actions réalisées par l'association, notamment à l'initiative du Conseil départemental et de la C.A.F. (Réseau d'Écoute, d'Appui et d'Accompagnement à la Parentalité).

Les ressources techniques

Pour mener à bien tous les projets, l'association et les partenaires intéressés par l'objet social de La maison du parc mettent à contribution des ressources techniques, notamment :

- ✖ des établissements (maison des p'tits loups, maison des enfants, maison des jeunes, salles communales, complexe sportif, parc municipal, bureaux administratifs communaux). Ils permettent l'accueil des publics, dans des espaces sécurisés et adaptés aux différents usages ;
- ✖ un moyen de transport (minibus communal). Sollicité pour les transports aux activités sportives et musicales, pour les séjours et pour les sorties des services « enfance et jeunesse », le minibus est un outil de travail devenu incontournable pour les familles/habitants ;
- ✖ des agents communaux (services administratifs, techniques et généraux). Les actions réalisées par l'association ont un impact auprès des autres acteurs de proximité. Ces derniers contribuent directement à la réussite des projets mis en œuvre : chauffage, entretien des sols, hygiène des locaux, prêt de matériel, installation d'équipement, etc.

La diversité des ressources présentées ci-dessus met en perspective le caractère collaboratif du projet associatif, la nécessité de co-construire les actions à destination des habitants.

LES CHARGES DE L'EXERCICE		BP 2023	CR 2022	BP 2024	Variation CR/BP 2024	MIC	ENF	JEU	EVS	CPT
60	ACHATS	26 378	33 018	40 863	24%	6 814	28 654	3 128	2 189	78
60222	Produits d'entretien	1 100	990	6 372	544%	-	6 113	139	119	-
6061	Fournitures liées à l'énergie (eau, gaz, électricité, carburant..)	2 448	2 318	3 551	53%	2 688	664	108	92	-
6063	Petit matériel et outillage	2 300	5 043	2 300	-54%	541	1 665	94	-	-
6064	Fournitures de bureau, informatique	1 900	654	1 950	198%	150	1 338	206	177	78
6068	Petit équipement pédagogique	2 200	6 813	2 200	-68%	235	1 924	41	-	-
60681	Fournitures pédagogiques	2 510	2 263	2 500	10%	550	1 550	100	300	-
60682	Fournitures alimentaires	11 200	13 330	19 250	44%	650	14 700	2 400	1 500	-
60684	Produit pharmaceutique, hygiène	2 720	1 607	2 740	70%	2 000	700	40	-	-
61	SERVICES EXTERIEURS	50 492	37 723	53 931	43%	20 281	26 859	2 042	1 212	3 536
611	Sous-traitance générale	20 165	23 022	27 025	17%	11 025	16 000	-	-	-
613	Locations mobilières	1 500	1 143	2 550	123%	476	1 352	654	47	21
615	Entretien et réparations	2 240	1 626	2 480	53%	1 820	630	30	-	-
6151	Maintenance copieur et logiciel	5 150	4 453	8 600	93%	2 110	2 560	416	357	3 158
616	Assurances	1 200	1 165	1 300	12%	478	611	94	81	36
617	Étude et recherche	-	-	-	0%	-	-	-	-	-
6181	Documentation générale	280	37	280	657%	70	210	-	-	-
6186	Formation du personnel & des bénévoles	19 957	6 278	11 696	86%	4 302	5 496	848	728	322
62	AUTRES SERVICES EXTERIEURS	63 550	65 368	50 478	-23%	6 467	19 766	6 066	17 593	587
621	Personnel extérieur à l'association	12 000	11 198	-	-100%	-	-	-	-	-
622600	Honoraires (ex : commissaire aux comptes)	3 250	3 420	3 500	2%	1 287	1 645	254	218	96
622610	Option Service paie Animation Rurale 44	6 750	7 977	9 250	16%	1 750	5 575	860	738	327
6228	Divers (autres services extérieurs)	107	365	107	-71%	107	-	-	-	-
623	Publicité & relations publiques	300	780	800	3%	71	217	12	500	-
6234	Cadeaux	-	-	-	0%	-	-	-	-	-
6248	Transports divers	4 100	8 339	4 100	-51%	-	4 100	-	-	-
6251	Voyage et déplacements, transports	2 233	3 983	2 267	-43%	1 002	940	145	124	55
6252	Hébergement	1 650	3 125	2 300	-26%	-	1 300	1 000	-	-
6257	Frais liés aux instances associatives, missions et réceptions	520	683	800	17%	188	229	37	332	14
6261	Frais postaux	600	511	600	17%	50	409	63	54	24
6262	Frais télécommunications	1 942	1 881	2 428	29%	1 123	515	79	680	30
6265	Abonnements médias	150	-	200	0%	47	145	8	-	-
627	Services bancaires et assimilés	1 050	1 064	1 050	-1%	386	493	76	65	29
628	Cotisation diverses	422	565	422	-25%	155	198	31	26	12
6287	Prestation pour activités	28 476	21 477	22 655	5%	300	4 000	3 500	14 855	-
63	IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS	14 884	7 308	18 148	148%	6 837	8 625	1 214	1 048	424
6311	Taxe sur les salaires	5 957	3 510	11 422	225%	4 201	5 367	828	711	314
6313	Participation des employeurs à la formation professionnelle continue	8 247	3 150	6 046	92%	1 955	3 258	386	337	110
635	Autres impôts, taxes et versements assimilés	680	648	680	5%	680	-	-	-	-
64	CHARGES DE PERSONNEL	448 971	440 075	553 738	26%	170 914	292 046	42 201	36 218	12 359
6411	Salaires bruts permanents	339 991	345 881	415 655	20%	132 507	213 901	32 105	28 011	9 131

64110	Salaire brut saisonniers	12 846	-	18 589	0%	-	18 589	-	-	-
6412	Congés payés	-	92	-	-100%	-	-	-	-	-
6417	Avantages en nature	-	-	-	0%	-	-	-	-	-
6451	Charges patronales permanents	90 286	90 434	110 858	23%	36 759	53 295	9 771	7 928	3 105
64510	Charges patronales saisonniers	2 698	-	4 090	0%	-	4 090	-	-	-
6472	Conseil social et économique	1 750	1 727	2 080	20%	765	977	151	129	57
6475	Médecine du travail	1 400	1 941	2 467	27%	883	1 194	174	149	66
648	Autres charges de personnel	-	-	-	0%	-	-	-	-	-
65	AUTRES CHARGES DE GESTION	3 550	3 746	3 850	3%	621	2 906	109	210	4
654	Pertes sur créances irrécouvrables	400	-	400	0%	94	290	16	-	-
658	Charges diverses de gestion courante	150	796	150	-81%	57	69	11	10	4
6586	Cotisations (liée à la vie statutaire)	3 000	2 950	3 300	12%	470	2 548	82	200	-
66	CHARGES FINANCIERES	600	550	600	9%	600	-	-	-	-
6611	Intérêts des emprunts et dettes	600	-	600	0%	600	-	-	-	-
6616	Intérêts bancaires	-	550	-	-100%	-	-	-	-	-
668	Autres charges financières	-	-	-	0%	-	-	-	-	-
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	500	443	1 000	126%	377	457	74	64	28
6713	Dons	-	-	-	0%	-	-	-	-	-
6718	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	-	150	-	-100%	-	-	-	-	-
672	Charges sur exercices antérieurs	500	293	1 000	241%	377	457	74	64	28
68	DOTATIONS	26 793	31 235	33 134	6%	18 642	12 945	593	736	217
68110	Dotations aux amortissements / investissements	23 993	25 094	27 134	8%	16 927	9 297	297	500	113
68111	Dotations aux amortissements du capital emprunté	-	-	-	0%	-	-	-	-	-
6815	Dotations aux provisions retraites	2 300	5 305	3 800	-28%	1 398	1 786	276	236	105
6817	Provision clients douteux	500	837	2 200	163%	318	1 862	20	-	-
	Sous- total :	635 719	619 466	755 743	22%	231 552	392 258	55 428	59 271	17 234
	Excédent :	-	-	-		5 718	7 914	-	0	-
	TOTAL :	635 719	619 466	755 743	0	237 270	400 172	55 428	59 271	17 234
86	MISE À DISPOSITION GRATUITE	-	-	-	0%	-	-	-	-	-
860	Secours en nature (alimentaires, vestimentaires)	-	-	-	0%	-	-	-	-	-
861	Mise à disposition gratuite de biens (locaux, matériels)	-	-	-	0%	-	-	-	-	-
862	Prestations	-	-	-	0%	-	-	-	-	-
864	Personnel bénévole	-	-	-	0%	-	-	-	-	-

Sous- total général :	635 719	619 466	755 743	22%	237 270	400 172	55 428	59 271	17 234
Excédent :	-	-	-		-	-	-	-	-
TOTAL GÉNÉRAL :	635 719	619 466	755 743	0	237 270	400 172	55 428	59 271	17 234

MIC : Micro crèche ENF : Enfance JEU : Jeunesse
EVS : Espace de vie sociale CPT : Comptabilité SG : Services généraux

LES PRODUITS DE L'EXERCICE		BP 2023	CR 2022	BP 2024	Variation CR/BP 2024	MIC	ENF	JEU	EVS	CPT
70	PRESTATIONS DE SERVICE	388 002	376 740	195 000	-48%	25 000	139 532	5 017	8 500	16 951
70621	CAF – prestation de service	92 119	77 291	-	-100%	-	-	-	-	-
70622	MSA – prestation de service	-	1 804	-	-100%	-	-	-	-	-
7061	Participations des familles	273 363	275 307	154 564	-44%	25 000	124 547	5 017	-	-
708	Produits des activités annexes	7 000	10 703	8 500	-21%	-	-	-	8 500	-
7084	Mise à disposition - Restaurant scolaire	15 520	11 634	14 985	29%	-	14 985	-	-	-
70841	Mise à disposition - Poste mutualisé administratif	-	-	16 951	0%	-	-	-	-	16 951
70624	Aide forfaitaire CAF - LAEP	-	-	-	0%	-	-	-	-	-
73	CONCOURS PUBLICS	-	-	184 851	0%	102 170	47 301	10 726	24 655	-
73023	Prestation de service CAF - Concours publics	-	-	182 807	0%	100 126	47 301	10 726	24 655	-
73024	Prestation de service MSA - Concours publics	-	-	2 043	0%	2 043	-	-	-	-
74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	196 882	185 150	336 339	82%	92 233	193 867	25 164	25 075	-
7411	Etat	-	-	-	0%	-	-	-	-	-
7412	Etat - subvention F.A.S.I.L.D.	-	-	-	0%	-	-	-	-	-
7413	Etat - subvention FONJEP	7 164	7 107	7 164	1%	-	-	7 164	-	-
7414	Etat - CEL	-	-	-	0%	-	-	-	-	-
7418	Etat - Préfecture / DDSCS	1 500	-	-	0%	-	-	-	-	-
742	Conseil Régional	-	-	-	0%	-	-	-	-	-
743	Conseil Départemental	2 500	3 250	3 000	-8%	-	-	3 000	-	-
7431	Conseil Départemental (Autres subventions)	-	-	9 375	0%	-	-	-	9 375	-
7441	Subvention Pornic Agglo Pays de Retz	169 785	145 000	269 767	86%	60 900	193 867	15 000	-	-
7442	Subvention commune	10 000	10 000	10 000	0%	-	-	-	10 000	-
745	Organismes sociaux (MSA et régimes spéciaux)	-	-	-	0%	-	-	-	-	-
7452	CAF - Subventions(Agrément Espace Vie Sociale)	5 000	-	5 000	0%	-	-	-	5 000	-
7453	CAF - Subventions de fonctionnement (Fonds locaux)	-	18 163	31 000	71%	31 000	-	-	-	-
7470	CAF - Subventions (investissement)	-	-	-	0%	-	-	-	-	-
7471	Collectes / Dons	600	630	700	11%	-	-	-	700	-
740125	Autres subventions: AR44 REEAP	-	1 000	-	-100%	-	-	-	-	-
740126	Autres subventions: LAEP - Pornic Agglo Pays de Retz	333	-	333	0%	333	-	-	-	-
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION	3 900	4 396	3 900	-11%	823	2 534	143	400	-
752	Revenus des immeubles non affectés aux activités de l'association	-	-	-	0%	-	-	-	-	-
756	Cotisations des adhérents	3 900	3 676	3 900	6%	823	2 534	143	400	-
758	Produits divers de gestion courante	-	720	-	-100%	-	-	-	-	-
76	PRODUITS FINANCIERS	300	986	100	-90%	37	47	7	6	3
764	Intérêts des comptes et VMP	300	986	100	-90%	37	47	7	6	3
768	Autres produits financiers (emprunt bancaire)	-	-	-	0%	-	-	-	-	-
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	15 693	22 295	20 357	-9%	13 257	7 100	-	-	-
771	Produits exceptionnels	-	-	-	0%	-	-	-	-	-
772	Produits sur exercices antérieurs	-	3 750	-	-100%	-	-	-	-	-
7770	Quote-part du fonds associatif virée au compte de résultat	-	-	-	0%	-	-	-	-	-

7771	Quote part subvention d'investissement CAF et LEADER	15 693	18 545	20 357	10%	13 257	7 100	-	-	-
78	REPRISES SUR DOTATIONS	-	1 022	-	-100%	-	-	-	-	-
781	Reprises sur provisions (et amortissements)	-	1 022	-	-100%	-	-	-	-	-
789	Report des ressources non utilisées sur exercices antérieurs	-	-	-	0%	-	-	-	-	-
79	TRANSFERT DE CHARGES	18 549	27 446	15 196	-45%	3 750	9 791	739	635	281
7911	Remboursements d'indemnités journalières	-	3 157	-	-100%	-	-	-	-	-
791102	Remboursements divers achats	-	377	-	-100%	-	-	-	-	-
7912	Remboursements de formations	18 549	11 555	10 196	-12%	3 750	4 791	739	635	281
7913	ASP Aide à l'emploi - Contrat d'avenir	-	-	-	0%	-	-	-	-	-
791310	ASP Aide à l'emploi - CAE CUI	-	12 110	5 000	-59%	-	5 000	-	-	-
791311	ASP Aide à l'emploi - Emploi Tremplin	-	-	-	0%	-	-	-	-	-
791400	Activité partielle	-	247	-	-100%	-	-	-	-	-
Sous- total :		623 326	618 035	755 743	22%	237 270	400 172	41 795	59 271	17 234
Déficit :		12 393	1 431	0		-	-	13 632	-	0
TOTAL :		635 719	619 466	755 743		237 270	400 172	55 428	59 271	17 234
87	MISE À DISPOSITION GRATUITE	-	-	-	0%	-	-	-	-	-
870	Bénévolat	-	-	-	0%	-	-	-	-	-
871	Prestations en nature	-	-	-	0%	-	-	-	-	-
872	Dons en nature	-	-	-	0%	-	-	-	-	-
873	Autofinancement sur fonds propres	-	-	-	0%	-	-	-	-	-
Sous- total général :		635 719	619 466	755 743	22%	237 270	400 172	55 428	59 271	17 234
Déficit :		-	-	-		-	-	-	-	-
TOTAL GÉNÉRAL :		635 719	619 466	755 743	0	237 270	400 172	55 428	59 271	17 234

MIC : Micro crèche ENF : Enfance JEU : Jeunesse
EVS : Espace de vie sociale CPT : Comptabilité SG : Services généraux

IX. ANNEXE 1 « ÉVALUATION – PROJET SOCIAL 2020/2023 »

ANNEXE 1 - ÉVALUATION - PROJET SOCIAL 2020/2023



ORIENTATION A : PROTÉGER ET ACCOMPAGNER TOUS LES HABITANTS						1	2	3	4	5	Commentaires	
1. Identifier les situations de vulnérabilité, alerter et soutenir les démarches bienveillantes												Retours très positifs sur les permanences administratives (ce service remplace un peu la "Maison France Services"). Le repérage des situations de fragilité existe mais n'est pas organisé. Pertinence du dispositif " Vacances pour tous"
Fiche Action A1 - 1	Mettre en œuvre des permanences pour accueillir, accompagner et orienter les habitants									X		
Fiche Action A1 - 2	Participer aux réseaux de territoire pour orienter les habitants selon leurs besoins ou identifier des situations de fragilité							X				
Fiche Action A1 - 3	Faire connaître cette nouvelle orientation auprès des habitants								X			
2. Permettre l'exercice des droits des habitants												
Fiche Action A2 - 1	Assurer l'accessibilité des services publics									x		
Fiche Action A2 - 2	Création d'une Maison France Services					x						
3. Accompagner le mieux vivre à tous âges												1. formations organisées et à reconduire. 2. Les animations menées avec la personne recrutée par la mairie n'ont pas perduré, c'est pourquoi la mairie a créé l'association "Chauvé Séniors". Grand intérêt de mener des actions transgénérationnelles. 3. Belle réussite : des projets communs aux 2 écoles se poursuivent
Fiche Action A3 - 1	Formation éducative - Restaurant scolaire								x			
Fiche Action A3 - 2	Animation du village retraite					x						
Fiche Action A3 - 3	Interventions scolaires									x		

1 - Non abordée / 2 - Action programmée / 3 - Action en cours de réalisation / 4 - Action réalisée et non satisfaisante / 5 - Action réalisée et satisfaisante

ORIENTATION B : SOUTENIR L'ACTION CITOYENNE ET LE VIVRE ENSEMBLE						Commentaires
1	2	3	4	5		
1. Être acteur de la vie locale						Quelques habitants sont venus porter leur projet : il faut poursuivre cette orientation et la renforcer. La formation PSC1 est une réussite. Nous pourrions imaginer des formations sur les relations avec les enfants ; des actions sur les conduites addictives...
Fiche Action B1 - 1	Participation des habitants dans l'EVS			x		
Fiche Action B1 - 2	Accompagnement à la réalisation de projets				x	
Fiche Action B1 - 3	Formation pour tous				x	
2. Se faire rencontrer les générations						Dispositif argent de poche : envisager des missions lors du festival "Chauvé Ciné Mômes", de "l'été au parc" ; en lien avec yoga / couture (?)
Fiche Action B2 - 1	Dispositif Argent de poche				x	
Fiche Action B2 - 2	Activités socioculturelles tous publics				x	
Fiche Action B3 - 3	Coordination avec EHPAD	x				
3. Se faire rencontrer les différents espaces						Un beau projet qui a fait du lien entre bourg et hameau : "Chauvélo" ; à développer. Village-Retraite : nécessité de construire et de ritualiser des actions, en lien avec Chauvé Séniors ?
Fiche Action B3 - 1	Rencontrer le bourg et les hameaux			x		
Fiche Action B3 - 2	À la rencontre du Foyer d'accueil médicalisé	x				
Fiche Action B3 - 3	À la rencontre du Village retraite	x				

1 - Non abordée / 2 - Action programmée / 3 - Action en cours de réalisation / 4 - Action réalisée et non satisfaisante / 5 - Action réalisée et satisfaisante

X. ANNEXE 2 « ANALYSE DU FONCTIONNEMENT »



ANNEXE 2 - ANALYSE DU FONCTIONNEMENT

Les points forts

- initiatives nouvelles menées, actions pérennisées : cela témoigne de la satisfaction des habitants quant à l'EVS
- travail avec les 2 écoles de la commune
- coordination efficace par Maxime Hérivaux
- mise en relation des habitants de la commune

- La prochaine convention va offrir de nouvelles perspectives
- il existe un réel dynamisme associatif sur la commune

Les opportunités

Les points faibles

- manque de partenariat avec les autres associations de la commune
- communication insuffisante et peu efficace
- pas assez d'initiatives portées par les habitants

PRÉCONISATIONS 2024/2027

- poursuivre les actions qui satisfont les habitants
- repenser la communication au sujet de l'EVS
- revoir les modalités de coordination

- il faut veiller à la qualité des relations entre les partenaires
- le projet associatif de la Maison du Parc doit s'articuler avec le projet social de la Mairie
- il ne faut pas se vivre en concurrence mais plutôt en complémentarité !

Les menaces